

Vol. 68

Lévis — Janvier-Février-Mars 1966

No 1

No 717

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

REVUE D'ARCHEOLOGIE, D'HISTOIRE, DE
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE
NUMISMATIQUE, ETC., ETC.



23 MAY 1966

DIRECTEUR

ANTOINE ROY

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe
Ministère des Postes, Ottawa.

F
575
888

LE BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES

Prix de l'abonnement : \$5.00 par année

DIRECTION-ET ADMINISTRATION

2050, Saint-Cyrille Ouest,

QUÉBEC

SOMMAIRE

Janvier - Février - Mars

1966

	<i>Pages</i>
ANTOINE ROY. — Le Bulletin.....	3
KALM. — Portrait de Kalm.....	4
JEAN-JACQUES LEFEBVRE. — L'inspirateur de l'Institut Leclerc de St. Vincent de Paul, Messire Uldéric Leclerc.....	5
JEAN-ERIC LABIGNETTE. — Les Chevaliers de Malte dans l'histoire du Canada.....	7
LIONEL AUDET-LAPOINTE. — Les Canadiens en Californie. Robert Resty.....	25
JULIEN DEZIEL. — Mgr Jos.-David Déziel (1808-1882). Sa vie et son ascendance familiale.....	27
JEAN-JACQUES LEFEBVRE. — Le fondateur de Montréal, Chomedey de Maisonneuve, tutoyait-il ses administrés?.....	37
DOCUMENTS	
Acte de mariage de Sir J. A. Chapleau et Marie-Louise King. 1874....	39
La vie quotidienne à Montréal en 1756.....	40
Emancipation des enfants mineurs mineurs de J. B. Pereyre.....	41
Acte de sépulture de Geneviève Gatin. 1769.....	41
LOTERIE NATIONALE DU CURE LABELLE.....	42
LEON POULIOT. — Les Voyages de Mgr Bourget à Rome.....	45
EMILE FALARDEAU. — Joseph Robert. Patriote de 1837.....	47
LEON POULIOT. — La contribution du P. Paul Le Jeune aux Relations des Jésuites de 1650 à 1663.....	49
ROBERT-LIONEL SEGUIN. — Quelques "Aventures" Dominicales en N.F.	55
QUESTIONS.....	59

F
5575
R888

LE BULLETIN

des

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. 68

Lévis — Janvier-Février-Mars 1966

No 1

Le Bulletin

Nous sommes heureux de vous présenter de nouveau le *Bulletin des Recherches Historiques*, après une absence malheureusement beaucoup plus longue que nous ne l'aurions voulu.

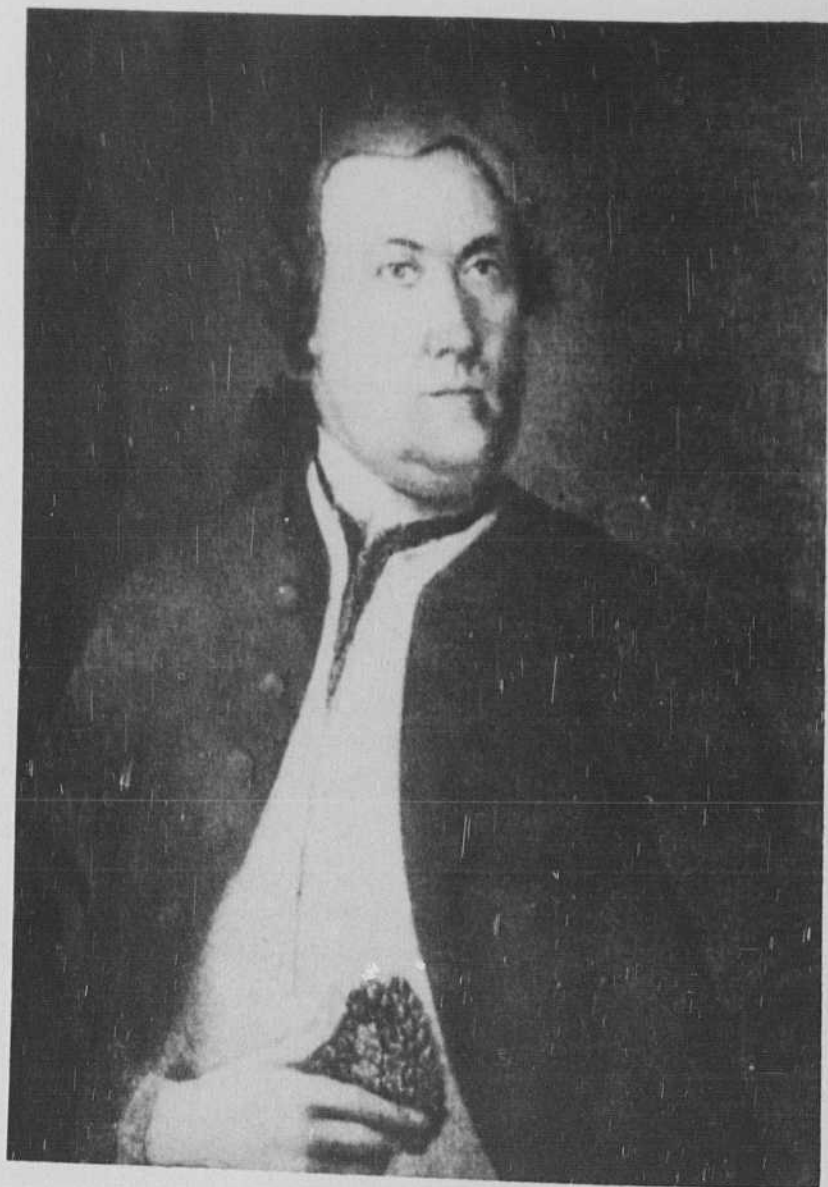
Cette livraison de janvier, février, mars 1966 (No 1, du 68^{ème} volume) devient le sept-cent-dix-septième numéro de la série commencée en janvier dix-huit-cent-quatre-vingt-quinze, par Monsieur Pierre-Georges Roy.

Nous osons espérer que les historiens, les généalogistes, les chercheurs et les amateurs d'histoire du Canada, se réjouiront de la réapparition du *Bulletin* et qu'ils nous apporteront leur aide et leur concours en s'y abonnant le plus tôt possible.

Si nos correspondants le veulent, nous croyons pouvoir développer substantiellement, dans les numéros qui suivront, la section *Questions et Réponses*, qui comme on le sait est ouverte à tous.

Chaque numéro, d'au moins soixante-quatre pages, fournira, au cours de l'année, une matière variée et intéressante, grâce à nos dévoués collaborateurs, à qui nous offrons, dès maintenant, nos remerciements les plus sincères.

ANTOINE ROY



PETER KALM

Reproduction d'une peinture à l'huile exposée au Musée de Pori (Bjorneborg), Finlande. Elle date de 1764 et est l'œuvre de J. G. Geitel, portraitiste et professeur de dessin à l'Université de Turku.

Nous la publions ici, grâce à l'extrême obligeance du professeur Martti Kerkonen, d'Helsinki, historien de Kalm, qui a bien voulu nous en faire tenir une photo et nous autoriser à la reproduire dans *Le Bulletin*.

L'inspirateur de l'Institut Leclerc de Saint-Vincent de Paul, Messire Uldéric Leclerc (1839-1900)

Par JEAN-JACQUES LEFEBVRE

Archiviste en chef
Cour Supérieure
Montréal

Avec le problème de la délinquance juvénile, toujours à l'ordre du jour, il semble que la réforme pénitencière, ou la réhabilitation des anciens forçats, soit ce qui préoccupe le plus législateurs, magistrats et sociologues.

Il est bien connu que la question a fait, dans les années 1936-1937, l'objet d'une Commission royale d'enquête, qui fut présidée par M. le juge Joseph Archambault, de la Cour Supérieure, et dont le *Rapport* (de 444 pp.) a été publié en 1938.

Au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, qui a eu encore récemment la manchette des journaux avec la révolte incendiaire des détenus, on a tenté d'appliquer, depuis quelque temps, un système de réformation selon les lignes d'un plan qui avait été dressé jadis par un ancien aumônier de l'institution, lequel, prétend-on, serait pas ou peu connu de nos jours, de la direction ou du personnel administratif à Saint-Vincent. Ceci dit sous toutes réserves, n'ayant vu ni les publications officielles, ou officielles, du genre, ni communiqué avec les officiers de l'administration. S'il en était ainsi peut-être serait-il opportun de rappeler que l'inspirateur de cette institution est pourtant connu des annalistes. Il suffit de se rapporter au monumental *Dictionnaire biographique du Clergé...* (Montréal, 1910, p. 327) de l'abbé J.-B.-A. Allaire.

L'abbé J.-Uldéric Leclerc, né à Sainte-Genève-de-Pierrefonds, près Montréal, le 6 août 1839, de François Leclerc et de Josephte Demers, fut ordonné à Montréal le 14 juin 1862.

D'abord vicaire, pendant deux ans, au village voisin de sa paroisse natale, à Vaudreuil, il devint adjoint, en 1864, de l'aumônier du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, aussi originaire de Sainte-Genève, M. Isaïe Sauvé (1833-1865).

Quatre ans plus tard (1868), il en devenait l'aumônier titulaire, poste qu'il remplit pendant quinze années, soit jusqu'à sa nomination, en 1883, comme curé de Saint-Joseph, paroisse importante alors de Montréal, de l'ouest de la ville.

Il devait présider aux destinées de cette paroisse pendant dix-sept ans, jusqu'à son décès, le 31 août 1900.

Dans l'intervalle, son Ordinaire l'avait honoré en l'appelant au chapitre de la Cathédrale de Montréal et en le nommant vicaire forain.

Messire Uldéric Leclerc demanda à être inhumé, à Oka, peut-être parce que les auteurs de ses jours y reposaient.

Profitions de l'occasion pour établir sa lignée canadienne et des données sommaires sur une famille que n'a pas connue C. Tanguay, en son *Dictionnaire généalogique*...

Ses parents, *François Leclerc* et *Marie-Josephite Demers* — celle-ci fille de *J.-B. D.*, et de *Charlotte Préjean* — avaient contracté mariage en sa paroisse natale de Sainte-Geneviève, en janvier 1817.

De même ses grands-parents, *André Leclerc* et *Marguerite Portsche* — fille d'*Ambroise P.* et de *Marguerite Billy* — s'étaient également mariés à Sainte-Geneviève au mois d'août 1788. Lors du mariage de leur fils, *François*, en 1817, ils étaient domiciliés à Sainte-Thérèse de Blainville.

Enfin, le bisaïeul de l'abbé Uldéric Leclerc — le père d'André précité — *Jean-Baptiste Leclerc* (fl. 1735-1788), un Picard d'Amiens, probablement un soldat des armées de Montcalm et de Lévis, avait contracté mariage — sans avoir passé de contrat — un mois avant la signature du fameux traité de Paris — à Pointe-Claire, le 10 janvier 1763, avec *Marie-Amable Roy*, fille de *François R.*, et de *Charlotte Chamaillard* (1761, Pointe-Claire).

Dans laquelle de ses pièces le grand Wilde fait-il dire à l'un de ses personnages — est-ce à Mercutio? — qu'il est dans le ciel plus de choses que notre esprit n'en contempera jamais.

Ainsi de la forêt des Archives, l'on est loin d'avoir jamais fini d'y tracer de nouveaux sentiers.

Jean-Jacques LEFEBVRE.

Les Chevaliers de Malte dans l'Histoire du Canada

Par JEAN ERIC LABIGNETTE

Paris

L'ORDRE DE MALTE ET LA FRANCE AU XVII^{ème} SIECLE.

A l'aube du XVII^{ème} siècle, l'Empire Ottoman n'avait pas, du moins dans ses prétentions, abandonné la lutte religieuse contre la Chrétienté. Les Tentatives de l'Islam pour conquérir l'Europe ne furent définitivement brisées qu'avec la victoire de Jean Sobieski à Vienne en 1683. Mais dès la fin du XVI^{ème} siècle, il avait dû relâcher son étreinte sur les bords de la Méditerranée où l'Occident Catholique lui avait infligé deux désastres: le siège de Malte en 1565 et la bataille de Lépante en 1570. Jean de La Valette avait ruiné tous les efforts de l'armée de Mustapha et Marc-Antoine Colonna et Don Juan d'Autriche avaient anéanti l'armada de l'Abdéraman. L'étendue des pertes en hommes et en navires affaiblissait pour longtemps le moral et la puissance des forces turques.

L'Europe divisée en Etats rivaux ne voulut pas mettre à profit ce moment favorable pour entreprendre l'anéantissement de la nation qui l'avait tant inquiétée et la laissa se décomposer d'elle-même. La Chevalerie était en décadence. L'esprit de croisade ne subsista que sur l'Île de Malt dernier refuge des descendants des preux.

Cette indifférence pour la lutte contre l'Islam était la conséquence d'un sentiment de sécurité inspiré par le délabrement de la puissance turque. En effet, à mesure que passaient les générations le fanatisme de la Porte s'étiolait. Le souverain de Constantinople était le prisonnier des immenses conquêtes de ses prédécesseurs: les peuples vaincus n'avaient pas été assimilés, les gouverneurs des pachaliks lointains s'étaient presque rendus indépendants et l'armée impériale était juste suffisante pour assurer la police des territoires voisins de la Métropole. De plus, la douceur de vivre des bords de la Méditerranée avait envahi les moeurs du sérail et avec elle la perfidie byzantine. Les révolutions de palais étaient aussi fréquentées à Stamboul qu'à Byzance. Les Turcs avaient bien détruit ou effacé dans la ville les monuments ou inscriptions grecs et latins mais il demeurait le charme du cadre et du climat ainsi que la plupart des habitants dont les vices s'insinuèrent chez les vainqueurs. La corruption du pouvoir entraîna la faiblesse de l'Etat. Soliman le Magnifique fut le dernier des grands empereurs ottomans; sous ses successeurs l'autorité du Commandeur des Croyants dégénéra en faiblesse et en incapacité. Dans le même temps la Chrétienté s'était fortifiée. Les rois Capétiens avaient fait l'unité de la France qui était devenu

une puissance militaire, la maison de Habsbourg avait réuni une grande quantité de couronnes et dans l'est de l'Europe des pays de marche s'étaient créés avec la vocation historique de contenir l'Islam : c'était le grand Duché de Moscou, les Royaumes de Bohême et de Hongrie, la principauté d'Autriche. Enfin dans le sud, en Méditerranée l'Ordre des Chevaliers de Saint Jean de Jérusalem s'était installé solidement à Malte que lui avait donné Charles Quint en 1530. La Valette était devenue une forteresse inexpugnable et ses navires étaient fort nombreux. Ils appartenaient pour la plupart au type de la galère. C'était le bâtiment de guerre classique de la Méditerranée dont la technique éprouvée et mise au point depuis des siècles avait atteint sa perfection.

Dans l'édification de cette puissance militaire et navale de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem chaque nation avait apporté sa contribution, particulièrement les plus voisines, les royaumes de Naples et de Sicile, les royaumes d'Aragon et de Castille ; mais l'apport de la France fut le plus considérable. Un simple fait est caractéristique de la prépondérance du pays de Saint-Louis dans l'histoire de l'Ordre de Malte : sur vingt huit Grand'Maitres qui régnèrent sur l'île de 1530 à 1798 onze furent des Français. Sur les huit "langues" entre lesquelles se répartissaient les chevaliers, trois étaient françaises : la langue de Provence, la langue d'Auvergne et la langue de France.

Après la bataille de Lépante il n'y eut plus entre les navires du "Grand Turc" et les navires Chrétiens de grandes rencontres navales sur la Méditerranée, mais ses eaux demeurèrent des zones dangereuses jusqu'à la prise d'Alger en 1830.

En effet l'Afrique du Nord qui nominalement relevait du Sultan avait une population très faible répartie surtout le long du littoral. Celui-ci abritait de petits ports qui étaient autant de repaires de pirates. Leurs chefs vassaux émancipés de la Porte faisant contre les Chrétiens une guerre de course autant par cupidité du butin que pour la gloire de Mahomet. Leurs entreprises étaient parfois fort hardies et ne se limitaient pas à l'attaque de navires en haute mer. Ils lançaient des coups sur de petits villages de pêcheurs parfois même sur de petites villes des côtes d'Italie, de France et d'Espagne. Outre des objets de prix, ils s'emparaient des femmes et des jeunes gens susceptibles d'être d'un bon rapport sur les marchés d'esclaves. L'Ordre des Frères Mineurs s'était fait une sorte de spécialité du rachat de ces malheureux captifs ; il était accrédité auprès des Etats Barbaresques pour ce genre de négociations.

L'activité navale des Chevaliers de Saint Jean de Jérusalem contribua fortement à rendre ces actes de pirateries plus rares. Leurs galères sillonnaient la mer sans arrêt. Ils appelaient "caravanes" les raids qu'ils accomplissaient le long des côtes fréquentées par les pirates barbares-

ques. Ce terme de "caravane" évoque plutôt à l'esprit une théorie de chameaux évoluant à travers le désert, mais dans le langage du temps il signifiait voyage, entreprise, sur mer comme sur terre. Les exploits de ces derniers croisés, racontés et embellis par les navigateurs leur faisaient une propagande considérable. Ils rappelaient que l'esprit de Chevalier existait encore bien qu'il disparaissait des moeurs de la noblesse. Aussi le prestige de l'Ordre était-il immense et nombreux étaient les jeunes gentils-hommes qui aspiraient à "entrer dans la Religion de Malte". Une autre chose contribuait à donner une grande influence à cette congrégation : c'était sa richesse. Les Chevaliers en entrant en religion faisaient abandon à leur mort de tous leurs biens à l'Ordre et comme beaucoup étaient de familles puissantes ces "dépouilles" comme on nommait les biens ainsi légués, étaient considérables et leur somme faisait une fortune prodigieuse.

Pour se rendre compte de l'importance du "temporel" que possédaient en commun les religieux hospitaliers il suffit de remarquer le nombre de localités de France, villages ou hameaux qui portent pour nom : "Le Commanderie" "Le Prieuré", "L'Hopital", "Saint-Jean" . . . bien souvent l'origine de ces appellations vient de ce qu'ils appartinrent à l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem.

Devenir Chevalier de Malte n'était pas chose aisée. L'accès de l'Ordre était réservé aux seuls candidats en mesure de produire seize quartiers de noblesse c'est à dire d'administrer la preuve que leurs seize trisaïeux étaient nobles. Le contrôle de cette qualité était très rigoureux. Quand un gentilhomme avait fait acte de candidature, le bailli de la langue dont il relevait, constituait une commission d'enquête chargée de vérifier l'authenticité et la valeur des documents que le postulant produisait pour prouver sa noblesse de quatre générations. Souvent la commission se déplaçait dans les localités qui étaient ou avaient été la résidence de sa famille. Un rapport accompagné d'un volumineux dossier était envoyé à La Valette où siégeait le chapitre de l'Ordre. Celui-ci décidait après examen de l'admission ou du rejet du candidat.

Mais la naissance n'était qu'une des conditions requises pour l'entrée dans l'Ordre de Malte. On exigeait encore du futur Chevalier une moralité irréprochable, une vocation religieuse et des vertus militaires. C'était là une des grandes caractéristiques de la congrégation : le Chevalier de Malte était à la fois un moine et un soldat.

A l'origine lorsque le pieux Gérard fonda l'Hôpital en 1099, il lui avait donné pour unique mission la gestion des hôpitaux où les pèlerins se rendant au tombeau du Christ étaient soignés des maux qu'ils avaient pu contracter en route. Les religieux n'avaient que les fonctions de frères hospitaliers. Beaucoup étaient prêtres et tous faisaient voeu de chasteté. Leur existence était uniquement monacale. Ce fut en 1130

que le Pape Innocent II leur ordonna de prêter main forte aux convois de pèlerins et d'être soldats en même temps que moines. Cette décision du Saint-Siège transforma entièrement leurs statuts, et comme les temps étaient farouches, L'Ordre prit rapidement un caractère militaire. Les religieux furent armés Chevaliers, les servants, sorte de frères convers, devinrent des servants d'armes et le Grand'Prieur devint Grand'Maître. Mais, l'esprit religieux et monacal subsista en même temps que le souffle guerrier et le Chevalier de Malte fut toujours un Chevalier-Moine. Il importe d'être bien pénétré du double caractère de ces hommes pour comprendre l'extrême abnégation dont ils firent preuve au cours des nombreux combats qu'ils soutinrent, principalement durant le siège de Rhodes de 1522 et celui de Malte de 1565.

Une fois à Malte, le nouveau Chevalier subissait un noviciat de plusieurs années dans l' "Auberge" de sa langue à la Valette. On appelait "Auberge" d'une langue un des somptueux édifices qui tenaient lieu à la fois de couvent et d'hôtel et où résidaient les Chevaliers. L'Auberge de la langue de France et celui de la langue d'Auvergne ont été malheureusement détruits en 1944, celui de la langue de Provence subsiste et il est devenu un Musée, ceux de plusieurs autres langues notamment celui de la Langue de Castille ont été épargnés par le temps et les guerres ils sont de merveilleux témoins des architectures des XVIème et XVIIème siècles. C'étaient des sanctuaires de la Chevalerie dans l'Ile des Chevaliers. Disraéli les appelait "des palais construits par des gentlemen pour des gentlemen".

Des quelques renseignements que l'on possède sur l'existence de ceux-ci, il ressort que leur existence était partagée entre des exercices militaires et des exercices spirituels ; existence très particulière qui absorba la personnalité de beaucoup dont toute la vie se passa sur l'Ile ou dans des aventures sur mer. La Cathédrale de Saint-Jean à La Valette est entièrement pavée de pierres tombales, toutes rigoureusement identiques et se distinguant seulement par la composition du blason qui y est figuré en mosaïque de couleurs et par le nom du Chevalier qu'elles recouvrent et qui est bien souvent un bon vieux nom de France.

Mais chez certains de ces religieux guerriers l'immense rocher à la végétation rabougrie sur lequel ils vivaient, morceau détaché de la terre d'Afrique, provoquait une sensation de dépaysement, une nostalgie de la patrie lointaine, un désir de la revoir. A ce malaise les statuts de l'Ordre apportaient un remède : lorsque le Chevalier avait accompli cinq caravanes et séjourné durant cinq ans dans l'Ile de Malte il avait la faculté de retourner dans son pays où l'Ordre lui accordait le revenu d'un de ses innombrables domaines. Il y terminerait ses jours en menant une vie dévote et charitable à moins que son souverain ne voulût utiliser ses services en lui donnant une commission dans l'Armée ou la Marine.

Ceci échet à plusieurs d'entre eux lorsque les rois de France du XVII^{ème} siècle entreprirent de doter leur pays d'une marine et d'un Empire Colonial. En effet, la France n'avait alors que peu de navires au long cours et moins encore de navires de guerre. Au Moyen Age les guerres sont l'Angleterre, au XVI^{ème} siècle les guerres contre la maison d'Autriche et les guerres de Religion avaient détourné les esprits des aventures Outre-Mer et toutes les ressources du Royaume avaient été employées à l'entretien des armées de terre. Tout au plus peut-on signaler les expéditions de découvertes de Jean Ango, des frères Parmentier, de Jacques Cartier entreprises moins pour fonder des colonies de peuplement que pour manifester la volonté du Roi de France de s'opposer au traité de Tordesillas qui lui refusait des possessions en Amérique. Il en fut de même de l'expédition de Durand de Vilegagnon Chevalier de Malte qui fonda un premier établissement à Rio de Janeiro. Ce dernier personnage qui eut des parents au Canada est le premier Chevalier de Saint Jean de Jérusalem qui fut utilisé par son souverain à des fins colonisatrices.

Ce fut avec le Commandeur de Chaste qu'un membre de cet Ordre joua pour la première fois un rôle dans l'histoire du Canada. Il s'appelait Aymar de Clermont et sa seigneurie de Chaste avait été érigée en commanderie. Catherine de Médicis qui le protégeait lui donna la dignité de vice-amiral des mers du Ponant ce qui dirigea ses activités vers la "Mer Océane". Il participa aux entreprises qu'avait ordonnées la Régente en 1582 pour soutenir contre Philippe III d'Espagne les prétentions au trône de Portugal de Don Antoine prieur de Prato. Dans un coup de main sur Terceria, Ile des Açores, il essaya un échec. Il avait réparti son monde sur deux navires mais par suite des vents contraires celui qui le portait n'arriva que plusieurs mois après l'autre et les troupes sans chef ne firent rien de bon. Cruellement vexé par cette mésaventure et en but à la malignité de ses ennemis il écrivit pour se justifier une relation de cette expédition malheureuse. Catherine de Médicis lui conserva sa faveur. Quelques années après en 1589, il eut un rôle important dans les destinées de la France. Henri de Navarre conquérait péniblement le royaume de France et s'était en partie emparé de la Normandie. Pour qu'il en fût définitivement maître, il fallait qu'il pût s'emparer de Dieppe. Par Dieppe, il pourrait recevoir assistance de la Reine Elisabeth d'Angleterre souveraine protestante. Or le gouverneur de cette place n'était autre que le Commandeur de Chaste. Contre toute attente ce défenseur de la Sainte Eglise rendit les clefs au roi Huguenot qui le maintint dans son poste et lui donna en plus le gouvernement d'Arques, place importante qui couvrait Dieppe. Cette ville était une pépinière de marins au long cours qui commençaient à fréquenter Terre-Neuve pour la pêche à la morue et le Canada récemment découvert pour la traite des four-

rures. On ne sait pas si le Commandeur de Chaste fit dans cette période de sa vie quelque voyage au Canada, mais ce qui est certain c'est qu'il employa tout le crédit dont il jouissait auprès du roi Henri IV pour inciter son souverain à y faire quelques établissements. Il avait fait la connaissance de Samuel Champlain et collabora étroitement avec lui lors du premier voyage de celui-ci au Canada en 1603; malheureusement la mort ne lui permit pas de faire partie de l'expédition à laquelle il avait consacré ses efforts et son argent. Par un bizarre concours de circonstances, lors de son quatrième voyage en Nouvelle-France, Champlain devrait encore perdre en la personne d'un Chevalier de Malte un protecteur et un ami. Il s'agissait cette fois d'un grand seigneur: Charles de Bourbon, Comte de Soissons. Ce personnage appartenait à la célèbre maison de Condé branche cadette de la famille royale dont le chef le Prince de Condé avait la qualification de "premier prince de sang". Nous connaissons par Champlain la part qu'il prit dans l'organisation de son quatrième voyage au Canada.

Le comte de Soissons était alors gouverneur de Dauphiné après l'avoir été de la Normandie. "Or Cogneissant Monseigneur le Comte de Soissons Prince pieux et affectionné en toutes saintes entreprises par l'entremise du sieur de Beaulieu, Conseiller et aumonier ordinaire du Roy, je m'adressay à luy et luy remonstray l'importance de l'affaire, les moyens de la régler, le mal que le désordre avait par cy devant apporté et la ruine totale dont elle était menacée, au grand déshonneur du nom Francois, si Dieu ne suscitait quelqu'un qui la voulut relever. Comme il fut instruit de toutes les particularités de la chose et qu'il eust vu la Carte du pays que j'avois faite, il me promit sous le bon plaisir du Roy d'en prendre la protection. Aussi tost après je presentay à sa Majesté et à Mosseigneurs de son Conseil une requeste avec des articles tendant à ce qu'il luy pleust vouloir apporter un règlement en cet affaire, sans lequel ainsi que j'ay dict elle s'en alloit perdue; et pour ce sa Majesté en donna la direction et gouvernement à mondit Seigneur le Comte lequel deslors m'honora de sa lieutenance". Ce prince "pieux et affectionné en toutes saintes entreprises" était chevalier de Saint Jean de Jérusalem et c'est à lui que Champlain dut sa lieutenance pour la Nouvelle-France. Malheureusement le Comte de Soissons trepassa un mois après avoir été nommé Gouverneur de Canada, le 1er Novembre 1612. Le titre resta dans la maison de Condé dont le Chef Henri de Bourbon Prince de Condé confirma Champlain dans la lieutenance de Canada. Malheureusement le Prince de Condé n'avait pas le même esprit apostolique que son oncle le Comte de Soissons et la perte de celui-ci fut considérable et pour le Canada et pour l'Ordre de Malte. En effet Henri IV n'était pas un prince très pieux et pour lui le Canada ne signifiait guère que quelques comptoirs de fourrures.

Il en fut différemment avec son fils Louis XIII lorsqu'il eut pris pour premier Ministre le Cardinal de Richelieu. Homme d'Eglise celui-ci ne pouvait que s'intéresser aux intérêts de la religion et à la propagation du Christianisme à travers le monde. Homme d'Etat il voulait accroître la puissance de la France en lui donnant une marine en même temps qu'un Empire Colonial. A vrai dire ses idées d'homme d'Etat contredisaient ses idées d'homme d'Eglise. La doctrine mercantiliste de l'époque ne voyait dans les colonies à créer que des comptoirs d'échanges destinés à développer le commerce et par là à accroître la puissance de la nation, la doctrine évangélique n'était favorable aux colonies qu'en tant qu'elles étaient des régions où se propagerait la foi du Christ. C'est le compromis entre ces deux tendances qui caractérisa la fondation du Canada. Pour que la Nouvelle-France ne soit pas un repaire de forbans comme l'était Terre-Neuve il fallait placer à sa tête des gens d'une haute moralité. Le monde des Chevaliers de Saint Jean de Jérusalem permettait de trouver de tels auxiliaires du pouvoir et Richelieu leur était d'autant plus favorable qu'ils étaient considérés comme gens d'Eglise donc de son état. Ils avaient auprès de lui des émissaires tout désignés : le Commandeur de la Porte était l'oncle du Cardinal et les frères Isaac et Gabriel de Rasily étaient et ses parents et ses confidents. Il ne faut donc pas être surpris de trouver parmi les premiers des fondateurs de la Nouvelle-France une pléiade de Chevaliers de Malte : le Commandeur de Chaste, le Comte de Soissons, le Chevalier Bréhaut de Lisle, le Chevalier de Montmagny, le Commandeur de Rasily, le Chevalier Brasdefer de Chateaufort. Par la suite on verra encore un chevalier de Saint-Jean de Jérusalem gouverneur du Canada le Chevalier de la Barre dont par un curieux caprice du destin le petit fils mourut sur l'échafaud pour avoir commis des "sacrilèges". Enfin quelques militaires de terre ou de mer qui servirent en Canada au cours du XVII et du XVIII siècles appartinrent à l'ordre de Malte. Mais ce fut surtout au XVII siècle que la présence des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem à de hauts postes eut sur l'avenir de la colonie une influence déterminante. Cette influence a été reconnue et signalée par la plupart des historiens qui ont traité de l'histoire du Canada. C'est à J.-Edmond Roy que revient l'honneur de lui avoir le premier consacré une petite étude particulière dans son opuscule intitulé "l'Ordre de Malte en Amérique", paru à Québec en 1888. A cette époque les voyages en Europe étaient plus difficiles que de nos jours et bien des fonds d'archives étaient inaccessibles ; aussi ne saurait-on tenir rigueur à cet auteur du caractère un peu incomplet de son écrit. Il a eu le grand mérite d'indiquer une route dans laquelle l'auteur du présent travail s'est à son tour engagé en essayant d'apporter quelques précisions complémentaires sur l'étrange existence de ces chevaliers errants qui des rives de la Méditerranée à celles de l'Ontario ont

accompli un merveilleux apostolat pour la gloire de leur Religion et de leur Patrie. Les recherches sur ces personnages sont arides, complexes et bien souvent décevantes. Il faut se rappeler qu'en remontant dans le temps, au-delà de la première moitié du XVII^{ème} siècle, les documents d'archives commencent à se raréfier au point de ne plus permettre d'évoquer la personnalité de bien des hommes illustres et à plus forte raison de gens moins importants. Aussi ne faut-il pas être surpris si toutes les tentatives pour faire revivre la figure d'un Brasdefer de Châteaufort qui fut pourtant le successeur intérimaire de Champlain, d'un Bréhaut de Lisle qui fut le bras droit de Montmagny et de quelques autres chevaliers de Malte ayant été au Canada, ont été voués à l'insuccès. Deux faits sont la cause de cette rareté des documents, le premier est évident : les archives les plus anciennes ont eu à courir davantage de risques de destruction ayant traversé davantage de guerres, de révolutions, d'incendies, etc. Le second est que jusqu'à la fin du XVII^{ème} siècle la noblesse était peu instruite et chose plus grave, s'en vantait. Il y avait chez elle une sorte de dédain de l'intelligence. Un gentilhomme ne rougissait pas de ne pas savoir écrire son nom. Certes, il n'en était pas ainsi pour les Chevaliers de Malte mais beaucoup d'entre eux n'avaient qu'une instruction rudimentaire ce qui les portait peu à écrire. Sillery était un lettré, mais Montmagny et Rasily étaient des gens ayant fait de petites études secondaires, sans plus. Telles sont semble-t-il les causes de la grande rareté des documents sur ces personnages pourtant si intéressants.

CHAPITRE II

LE CHEVALIER CHARLES HUAULT DE MONTMAGNY

La petite ville de Montmagny est située à environ 15 kilomètres de Paris. C'est une agglomération suburbaine dans laquelle les usines et les constructions nouvelles ont ruiné la beauté sylvestre d'antan. Rien n'y rappelle les siècles passés. Les trois ou quatre habitants qui s'intéressent à leur histoire locale ne savent même pas exactement à quel endroit de la "rue du Chateau", se trouvait la demeure de la famille Huault. Seule la vieille église malgré quelques remaniements a conservé un aspect archaïque. On y a retiré de dessous un plancher, il y a de cela quelques années deux pierres tombales que l'on a scellées contre le mur intérieur, l'une portait le nom d'Adrien Huault frère du gouverneur du Canada, l'autre de quelque parent du même nom. Toutes deux portaient le blason "d'or à une fasce d'azur chargé de trois mollettes d'éperon d'or et accompagné de trois coquerelles ou bouquets de noisettes de gueules."

Montmagny était pourtant le fief principal de la famille Huault et tout porte à penser que le jeune Charles Huault de Montmagny y passa une partie de son enfance bien qu'il fût né à Paris. Sa famille était originaire de Touraine et elle s'était établie dans la région de la capitale lorsque ses membres eurent accédé aux hautes charges parlementaires qui lui conféraient la noblesse. Son père avait donné son prénom à son fils. Charles Huault, seigneur de Montmagny, Richebourg et autres lieux fut successivement maître des requêtes et intendant de Poitou. Il avait épousé une jeune fille de sa condition Antoinette du Drac, fille d'Adrien du Drac, seigneur de Mareuil, conseiller au Parlement de Paris. De ce mariage étaient nés sept enfants : trois filles et quatre garçons, dont Charles était le dernier né. L'aîné Louis suivit la tradition parlementaire de la famille et devint Conseiller au Grand Conseil, le second Claude mourut jeune, Adrien le troisième fut officier de chevaux-légers. Suivant les usages de la noblesse d'alors Charles le dernier né devait être militaire ou homme d'Eglise, il fut l'un et l'autre et quelques années après avoir quitté la maison des Pères Jésuites où il avait fait ses études, il entra dans l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Il avait alors une petite fortune personnelle. La règle de Malte voulait que les biens du chevalier revinssent à l'Ordre à son décès. Mais utilisant un subterfuge dont on trouve plusieurs exemples dans les "insinuations" du Châtelet, sortes d'enregistrement officiel de certains actes, Charles Huault de Montmagny profita du moment transitoire où il avait été reçu dans l'Ordre mais n'avait pas encore fait profession, moment où il était encore libre de disposer de ses biens, pour en faire don à ses frères et soeurs dans le dessein visible de ne pas diminuer le patrimoine de la famille. C'est ainsi que les "insinuations du Châtelet" font état de l'acte suivant : "Charles Huault de Montmagny reçu Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem demeurant en l'Ile de Malte, actuellement logé à Paris rue des Barres, paroisse Saint-Gervais : donation sous certaines conditions à Louis Huault sieur de Montmagny, conseiller du Roi au Grand Conseil, à Adrien Huault écuyer sieur de Messy (en partie) et à Charlotte Huault femme d'Antonin de Gouy sieur d'Arcy conseiller du Roy aux Conseils d'Etat et Privé ses frères et soeur, de moitié de la terre et seigneurie de Messy en France et de moitié de deux maisons contiguës à Paris rue Saint-Antoine appelées. l'hôtel de Baillet — 19 décembre 1623 — AN Insinuations du Chatelet vol. VI-7076 fo. 288 v°." On n'a que peu de renseignements sur son séjour à Malte mais il paraît y être resté au moins sept ans de 1623 à 1630. Un aussi long stage pour un jeune homme ne pouvait que marquer profondément sa personnalité. Moreri dans son dictionnaire signale sans donner ses sources que le chevalier de Montmagny commanda les galères de l'Ordre dans une rencontre avec la flotte du Bey de Rhodes sur lequel il aurait remporté une victoire. Il

aurait encore exercé le même commandement en 1630. Moreri est un auteur généralement bien informé, par contre les archives de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem sont très pauvres en récits d'opérations et l'on en est réduit à ces brefs renseignements sur l'activité de Charles Huault de Montmagny à Malte. Ils permettent du moins de constater qu'il avait appris avec succès son métier d'officier de marine et qu'il avait fait ses preuves sur mer comme combattant et comme chef, ce sont là des informations dignes d'être retenues. Entre les années 1630 et 1636 toutes les recherches sur sa biographie ont été vaines. Demeura-t-il à Malte? Prit-il du service dans la Marine Royale? Il dut certainement revenir à Paris car il y fit connaissance des membres de la Compagnie des Cent Associés et il dut montrer en haut lieu quelques talents pour que la Cour lui donnât un poste aussi important. Que pouvait-il espérer de ce gouvernement? Il était d'une famille aisée mais il avait peu de besoins; chevalier de Malte, il avait fait voeu de chasteté et ses biens restants devaient revenir à son ordre à son décès. Ce qui semble l'avoir poussé à briguer ce poste c'est son zèle pour le bien de la religion à laquelle il s'était consacré: au Canada il emmenait avec lui un de ses confrères de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem: le Chevalier Brehaut de Lisle d'une famille de Bretagne et qu'il avait connu à la Valette. A Québec où il devait remplacer Champlain, apparemment tombé en disgrâce, on lui apprit que le grand homme venait de mourir. Celui qui le reçut fut un autre Chevalier de Malte le chevalier Bradefer de Châteaufort. Si l'on songe que l'Acadie était gouvernée par le Commandeur de Razilly, on ne peut que constater l'importance qu'avait la Religion de Malte dans les affaires de la Nouvelle-France. Un chevalier de Saint-Jean de Jérusalem à Québec assisté par un autre du même ordre, un autre à Trois-Rivières que commanda un temps Brasdefer de Châteaufort, un quatrième en Acadie. A Samuel Champlain qui était un saint homme succédaient quatre religieux pour lesquels la propagation de la foi chrétienne était le but principal qu'ils avaient assigné à leur existence. Combien cette naissance de la Nouvelle-France était différente des autres entreprises coloniales dont le lucre et la soif de l'or étaient les buts avoués et le prosélytisme chrétien un élément secondaire!

Arrivé à son poste Montmagny paraît s'être mis aussitôt à l'ouvrage. Il fit le plan de la future ville de Québec ou plutôt il essaya de donner un peu de logique à la disposition des futurs édifices et ceci dans la mesure où il ne faudrait pas démolir ceux qui existaient déjà et qui étaient construits sans aucun souci d'urbanisme. On lui doit la première enceinte continue de l'établissement, enceinte palissadée à l'épreuve des flèches et arquebusés des Indiens. Mais c'étaient là des défenses bien précaires, les mousquets de 1636 étaient fort longs à recharger et d'une justesse très médiocre. Dans un combat corps à corps le nombre demeurait le facteur

décisif et les quelques centaines d'hommes de la Nouvelle-France se trouvaient en état d'infériorité évident contre les quelques milliers d'Indiens principalement les Iroquois que la colonie dans son début était susceptible d'affronter. Par un nouveau malheur la métropole n'était guère en état de fournir de gros efforts pour la défense de ses possessions outre-mer. Les frontières du royaume étaient menacées et cette même année 1636 est restée dans l'histoire sous le nom d'"année de Corbie" petite ville de Picardie qui fut le théâtre d'une sorte de victoire de Verdun et où les soldats de France déconfirent les "Impériaux". Ne pouvant compter que sur ses faibles forces, Montmagny fut contraint de temporiser. Il s'employa à traiter avec les chefs indiens et conclut avec eux des traités de paix et d'amitié. Mais la notion de foi jurée est d'origine chrétienne et pour un barbare elle ne constituait qu'un équilibre temporaire que l'intérêt pouvait détruire à la première occasion. Ce fut une époque à la fois douloureuse et héroïque du Canada naissant. D'une part les sauvages Iroquois avaient pris conscience de leur supériorité numérique, de l'autre il fallait développer l'économie de la colonie en créant des habitants dont la production agricole créerait un courant commercial et assurerait la subsistance de la population. En 1637 le gouvernement se trouvait à Trois-Rivières lorsque les Iroquois vinrent assiéger le poste où se trouvait une mission dont les néophytes étaient des Hurons. La situation était critique lorsqu'apparut de l'Isle son fidèle compagnon de l'Ordre de Malte. Malgré la disproportion des forces celui-ci engagea le combat et mit en fuite les Iroquois. Mais une pareille situation était si alarmante qu'un mouvement de repli sur Québec se prononça chez les habitants des pays d'En-Haut. Dans sa détresse Montmagny fit-il appel à son second souverain Jean Lascaris Grand'Maitre des Chevaliers de Saint-Jean? Les relations des Jésuites de 1637 font état d'un échange de lettres entre le gouverneur et le Grand'Maitre. Cependant à Paris malgré un certain ralentissement dans l'activité des Cent-Associés le prosélytisme chrétien suscitait de nouveaux secours encore bien insuffisants cependant. En l'Eglise des Carmélites de Saint-Louis en l'Isle deux petites sauvagesses étaient baptisées solennellement. Puis en 1639 Québec reçut avec solennité une mission de soeurs Ursulines et Hospitalières du Précieux Sang qui venaient de Dieppe. Elles se rendirent dès le lendemain de leur débarquement à la mission Saint-Joseph qu'avaient fondée les Révérends Pères, Jésuites. Cet établissement avait été fondé deux années auparavant près de Québec avec des fonds généreusement dispensés par le Commandeur de Sillery qui s'intéressait vivement à la Propagation de la Foi chrétienne. Montmagny le remercia en ces termes: "Monsieur, je ne puis m'empêcher de publier partout votre rare bonté et votre incomparable humilité. C'est un échantillon de votre renonciation entière au monde qui ne se fait pas sans donner sujet d'admirer la grandeur de la

miséricorde divine sur vous qu'avez tant reçu d'honneurs dans de si hautes dignités et charges que vous avez si dignement exercées avec tant d'applaudissement. Il ne se pouvait faire autrement puisque le grand Dieu de toute éternité vous y avait destiné en ce temps là ; mais à présent nous voyons en vous des projets et des desseins bien plus sublimes et plus saints comme est celui d'établir un séminaire en la Nouvelle-France. Cela s'appelle suivre l'intention de Dieu à qui soit à jamais honneur et gloire, il ne se peut que le tout ne réussisse à votre contentement puisque c'est pour l'exaltation de son nom et de la Très-Sainte Vierge-notre bonne maitresse." Cette lettre d'un religieux de Saint-Jean de Jérusalem met en évidence la piété dont était embrasé le gouverneur du Canada. Elle imprégnait tous les actes de sa vie. Il se répandait en charités envers les pauvres gens, portait le dais du Saint-Sacrement à la Fête-Dieu, lavait les pieds des pauvres le Vendredi Saint, interdisait les préséances dans les églises. C'est à lui qu'on doit la coutume de célébrer la fête de Saint-Baptiste le 24 juin avec un éclat particulier. Mais quelque intense que peut être cette ferveur religieuse, elle ne pouvait pas remplacer la force temporelle. Un fait demeurait constant : la disproportion numérique entre la petite colonie française et les tribus iroquoises était trop grande pour que celles-ci ne soient pas tentées d'abuser de leur supériorité en submergeant les nouveaux venus. La compagnie des Cent-Associés ne paraît pas s'en être rendu compte. Aussi en 1640, le Père Lejeune fut-il envoyé en France par le gouverneur pour y exposer à la Cour les dangers d'une pareille situation. Il ne semble pas avoir été très bien compris car les renforts envoyés de France demeuraient insuffisants.

La même année débarquait à Québec un jeune officier : Chomedey de Maisonneuve. Il avait pour mission de construire un poste en amont du fleuve à Hochelaga. Il n'amenait avec lui qu'une quarantaine d'hommes. Cet effectif parut insuffisant à Montmagny. La région de Québec était déjà peu sûre ; vouloir établir un poste à cent lieues en amont avait toutes les apparences d'un projet déraisonnable. Montmagny le fit connaître au téméraire nouveau venu. Ce fut le début d'une de ces pénibles inimitiés entre deux chefs de valeur comme toute l'histoire est parsemée. Les rapports de Maisonneuve et de Montmagny rappellent ceux de Vaudreuil et de Montcalm et de bien d'autres de ces officiers d'un mérite certain, mais que la sottise vanité du coq gaulois a altéré. "La vanité, dit un vieux proverbe, est une outre d'où la moindre piquette fait jaillir des tempêtes." Ce furent pendant des mois des mesquineries dans les rapports entre les deux hommes. Par exemple une nuit de 1642 où les gens de Maisonneuve ayant causé du scandale, Montmagny fit mettre à la chaîne le plus turbulent qui se trouvait être un certain Jean Gorry secrétaire de Maisonneuve. Celui-ci prit la chose pour un affront personnel et offrit un festin au trublion, une fois qu'il eût été libéré. Finale-

ment Maisonneuve argua que ses instructions portant l'établissement d'un poste à Hochelaga étaient formelles et qu'en différer plus longtemps l'exécution serait une tache à son honneur. Piqué au vif le gouverneur s'inclina mais afin d'écarter tout reproche de pusillanimité il exigea d'être du voyage.

Ici se trouve posé un de ces pénibles dilemmes qui hantent l'esprit de tous les chefs d'une colonie troublée : faut-il et on dispose? Occupation restreinte ou une occupation étendue avec les forces disponibles? Les partisans de l'occupation restreinte estiment qu'elle assure la concentration des forces que si elles étaient réparties sur tout le pays en de petits postes pourraient être détruites en détail. Les partisans de l'occupation étendue pensent qu'elle permet de surveiller tout le pays et par là d'empêcher l'organisation de forces rebelles et leur concentration. La vérité est que l'occupation étendue ne peut se faire qu'avec de gros effectifs et dans le cas du Canada d'alors, Montmagny raisonnait sagement en pensant qu'il était imprudent d'aller s'établir à Hochelaga. Mais le destin ou plutôt la volonté de Dieu détruit souvent l'ordre apparent des phénomènes et la fondation de cet établissement qui fut une grande imprudence fut aussi une merveilleuse réussite. En 1642 trois navires quittèrent Québec pour remonter le fleuve, ils portaient environ cinquante passagers, parmi ceux-ci, outre la troupe il y avait Montmagny et Maisonneuve, le Père Vimont, le Père Poncet, Mlle Mance, Mme de la Peltrie et Charlotte Barré sa demoiselle de compagnie. Et ils fondirent Villemarie...

De retour à Québec le gouverneur prépara un projet qu'il devait réaliser quelques années plus tard lorsqu'il eut reçu quelques hommes de renfort. La création d'un poste-étape entre Québec et Montréal. Il choisit comme site l'emplacement actuel de la ville de Sorel au confluent de la rivière Richelieu avec le fleuve Saint-Laurent. De là un fort qui fut appelé Fort-Richelieu permettait de contrôler les voies d'eau par où les Indiens se déplaçaient quand ils opéraient leurs excursions; il constituait aussi un relai pour les convois et les courriers se rendant d'une ville à l'autre. Montmagny dirigea personnellement les travaux qui faillirent être ruinés par une attaque de sept cents Iroquois. Le combat fut très rude et le gouverneur dut payer de sa personne ce qu'il fit avec beaucoup de courage. Il avait d'ailleurs une belle carrure qui en imposait aux Indiens. Il avait également du goût pour les exercices physiques; seigneur de la Rivière du Sud et l'Île aux Oies qui lui avaient été concédées en fief par la Compagnie il s'y adonnait à la chasse et à la pêche. Les animaux de la forêt tout nouveaux pour ce parisien l'intéressaient et il était particulièrement amusé par les élans; il essaya même, mais en vain de les domestiquer. Sans doute était-il contrarié de chevaucher un âne car lorsqu'on réussit à faire passer un cheval sain et sauf dans la

colonie, les habitants lui en firent hommage. Ces goûts plutôt féodaux ne l'empêchaient pas d'être un homme d'une certaine culture; en 1646 il donna la comédie et fit jouer le Cid par des acteurs improvisés. Les cinq ou six lettres qu'on a de lui ne sont pas celles d'un écrivain mais elles dévoilent un homme qui a fait de bonnes études secondaires.

A mesure que les années s'écoulaient les affaires du royaume de France se rétablissaient. A Richelieu avait succédé Mazarin, et Louis XIII étant mort, la reine Anne d'Autriche avait pris la Régence. Le nouveau règne bénéficiait des conséquences de la sage administration de l'Ancien. Mazarin ne s'intéressa pas particulièrement au problème religieux, c'était un homme d'affaires. Il laissa la Compagnie des Cent-Associés négliger ses obligations et Montmagny se trouva en grande difficulté du fait de ce désintéressement de la métropole à l'égard des colonies. Par ailleurs Maisonneuve avait des appuis à la Cour et il les mettait à son profit pour miner la position de son chef. On prétextait que la raison du rappel de Montmagny était la décision prise en haut lieu de ne plus laisser plus de trois ans en fonction les gouverneurs des colonies; ceci à cause de leur tendance à exagérer leur autorité quand ils demeuraient trop longtemps dans ce poste. On citait comme exemple celui du gouverneur de Louvilliers-Poincy cousin de Montmagny qui avait refusé de reconnaître l'autorité de son ennemi Patrocle de Thoisy que l'on avait nommé à sa place. Quel que peut être le véritable motif du rappel de Montmagny celui-ci fut décidé en 1648 et il fut remplacé par Louis d'Ailleboust de Coulonges. Il accepta sa disgrâce avec une grande dignité et remit solennellement les pouvoirs de gouverneur à ce dernier.

Lorsqu'il fut de retour en France son ordre religieux reprit possession de lui et il fut investi de la charge et de receveur du Grand Prieuré de France, poste de confiance dans lequel il devait exercer les fonctions de trésorier du Prieuré de sa langue. Dans ce temps là retourna-t-il à Malte? Si aucun document ne subsiste relativement à sa présence à Malte à cette époque il semble bien que le Grand Maître Lascaris et son ambassadeur le bailli de Souvré aient eu de nombreux contacts avec lui. La raison en découle de la façon suivante: La Valette la grande forteresse de Malte n'avait pas cent années d'existence. Les ouvrages monstrueux qui subsistent encore n'étaient pas achevés au moment du siège de 1565 et il avait fallu réparer les dégâts causés aux remparts avant de parachever ceux-ci. Ils ne furent achevés que sous le magistère d'Adrien de Wignancourt vers la fin du XVII^e siècle. Pour réaliser ce travail d'architecture militaire et le doter d'une artillerie moderne il fallait de très grosses sommes d'argent et malgré les énormes revenus de l'Ordre Saint-Jean de Jérusalem la balance des comptes risquait de devenir déficitaire. Le Grand Maître Lascari eut alors l'idée d'acquérir des biens en Amérique non pas pour y exercer un apostolat mais pour se procurer des

ressources financières pour la continuation des fortifications de La Valette. Or il s'était trouvé que la "Compagnie de l'Isle de Saint Christophe" pour le peuplement des "Isles" jusqu'alors presque inhabitées avait parmi ses membres le Chevalier de Launay-Razilly et le Commandeur de la Porte, grand prévost de Champagne et oncle du Cardinal de Richelieu. Le Chevalier d'Esnaubuc gouverneur-général des Isles de l'Amérique étant mort en 1636 ceux-ci firent nommer à sa place en 1638 après quelques tractations le Commandeur Philippe de Louvilliers de Poincy qui fut nommé capitaine-général de l'Isle de Saint-Christophe. Il avait pour appointements le droit "de 50 livres de pécuniaire à lever par tête d'habitant ou à son choix du vingtième ad valorem des marchandises de traite". C'était un personnage d'importance, titulaire des commanderies de la Magdeleine-Saint Thomas près de Joigny, d'Oisemont fief jadis des Razilly, et de Coulours en Bourgogne. Il était de plus chef d'Escadre dans les armées navales du Roi de France. Entré en fonction en 1638 il s'employa avec ardeur et industrie à créer des plantations de tabac et de cannes à sucre et y acquit une richesse énorme. Le succès fait toujours des envieux surtout lorsqu'il est dû à des irrégularités. Poincy était un peu tyrannique et ses procédés discutables. Une cabale se forma contre lui, elle avait à sa tête un personnage du nom de Patrocle de Thoisy. On agit à la Cour et l'on obtint en 1648 du Cardinal Mazarin le rappel de Poincy et la nomination de Patrocle de Thoisy. Mais le commandeur était en force ; il s'était fait construire une citadelle, possédait plusieurs navires armés en guerre et une troupe considérable. Son monde lui était fidèle. Il refusa purement et simplement de se démettre de son autorité en faveur de son ennemi et en écrivit à La Valette. C'est alors que Lascaris voyant toute la richesse que Poincy avait créée à Saint-Christophe s'avisa qu'elle serait d'un grand secours pour l'Ordre de Saint-Jean. Il donna des instructions dans ce sens au bailli de Souvré. "Il le chargea, dit l'abbé de Vertot, de travailler à obtenir de ce prince (le roi Louis XIV alors en minorité) deux articles qui lui paraissaient très importants : le premier était de contenir par son autorité royale les entreprises du Sieur de Patrocle de Thoisy chef du parti opposé au Commandeur de Poincy et son ennemi capital, l'autre consistait à acquérir les droits de propriétaire de l'Isle en même temps d'y faire comprendre les isles de la Guadeloupe et de la Martinique et autres isles voisines". En même temps qu'il donnait ces instructions au bailli de Souvré, son ambassadeur auprès du roi de France, il nommait le chevalier Huault de Montmagny procureur général de l'Ordre pour instruire l'affaire de Saint-Christophe avec la mission "de se transporter dans les isles de l'Amérique qui relevaient de la couronne de France et avec le pouvoir de choisir un autre chevalier pour l'accompagner dans ce voyage et pour le remplacer s'il venait à mourir." On ne connaît pas

les détails des tractations de Souvré et de Montmagny mais on en sait le résultat: non seulement Poincy fut absous de son crime de rébellion mais encore, en 1651 il fut nommé "lieutenant-général pour le Roy dans toutes les isles de l'Amérique, terres et confins en dépendans." Quant à Montmagny on ne sait pas exactement ce qu'il devint. Les archives de La Valette contiennent une lettre de lui datée de Paris le 4 janvier 1652; on y lit "Monseigneur, j'ai différé d'écrire à vostre Eminence jusques à ce que j'eusse appris des nouvelles des isles de l'Amérique, pour l'informer de l'état de ces pays là, ce que j'ay pu apprendre de nouveau sont des choses facheuses de premier abord, l'une est qu'un mauvais vent qu'on nomme dans ce pays là ouragan qui tous les six ou sept ans fait beaucoup de mal au pays a jeté aux costes dix huit navires qui estoient à la rade de Saint-Christophe chargés de frêts à leur (bord?); de sorte que les navires, les marchandises et la plupart des hommes sont perdus, monsieur le Commandeur de Poincy y aura perdu quelque chose selon l'apparence, mais on ne sait pas encore combien. L'autre nouvelle est que Monsieur de Thou est de retour en France, il m'a escrit de Nantes, une lettre assez courte par laquelle il me mande qu'il est de retour en France par ordre de Monsieur le Commandeur de Poincy, qu'il a vu à Nantes Monsieur le Maréchal de La Meilleraye de la part de qu'il fesait estat de partir au plustot pour aller à Poitiers trouver Monsieur le Bailli de Souvré pour lui rendre une lettre de Monsieur le Commandeur de Poincy et que dans peu de temps il se rendra à Paris. Cette venue de Monsieur de Thou et sa courte lettre qui me sera donné au (ici un mot illisible) cognoissant du subject de son retour me donne à penser qu'il y a quelque chose d'extraordinaire. Quand je luy aurai parlé à Paris je ne manquerai pas d'escrire à Vostre Eminence ce que j'en aurai pu apprendre. J'oubliais de faire savoir à son Eminence que les cannes de sucre de Saint-Christophe sont quasy toutes ruinées par ce mauvais vent. C'est de son Eminence le très humble et très obéissant serviteur et religieux. "Cette lettre est signée: "Frère Charles Huault de Montmagny".

Cette même année 1652 Saint-Christophe avait été vendu à l'ordre "par contrat passé à Paris et ratifié à Malthe. Cette cession, dit Vertot, se fit à deux conditions la première que l'Ordre s'obligeait de payer aux habitants de l'Isle tout ce que la Compagnie des marchands propriétaires leur pouvait devoir, la seconde mille livres tournois. Dans ce marché on comprit non seulement la propriété et la seigneurie de l'Isle de Saint-Christophe et des petites isles voisines comme Saint-Barthélémy, Saint-Martin, Sainte-Croix et quelques autres, mais encore les habitations terres, esclaves noirs, marchandises, munitions et provisions: ce qui fut depuis confirmé par les lettres patentes de Louis XIV expédiées à Paris du mois de mars 1653. Après cette acquisition le Grand Maître nomma le Chevalier de Sales pour aidé de ses conseils le Bailli de Poincy. . . " Il

ne parle plus de Montmagny et désigne comme second de Poincy le Chevalier de Sales. Ce faisant il contredit Moreri qui relate que "le Chevalier de Montmagny fut reçu lieutenant général de la religion le 1er mai 1653 et fit son entrée en cette qualité dans l'Isle de Saint-Christophe qui était pour lors à l'Ordre de Malte à la place du Commandeur de Poincy;" Benjamin Sulte dit expressément que Montmagny mourut à Saint-Christophe mais il ne cite pas ses sources.

Jean-Eric LABIGNETTE.

BIBLIOGRAPHIE

- Manuscrits:* Archives Nationales C 11 A, cartons 1, 2, 3, 4.
 Insinuations du Châtelet VI — 7076, VII 129 et 130.
 Archives de l'Ordre de Malte à La Valette Vol 58 où se trouvent trois lettres de Montmagny reaffaires de Saint-Christophe Vol 1.200 et vol 2.926 (Preuves de noblesse).
- Ouvrages et articles:* Bulletin des recherches historiques de la Province de Québec. Articles de J.-Edmond Roy et Benjamin Sulte.
 R. P. Dutertu — Histoire Générale des Isles 1654 P. Cultu — Le Commandeur de Poincy à Saint-Christophe (revue de l'Histoire des Colonies Françaises, 1915).
 Moreri — Dictionnaire historique; 1659.
 Vertot (abbé de) — Histoire des Chevaliers Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, 1661.
-

Gracieuseté de

Tél.: 522-1535

LIBRAIRIE GARNEAU Ltée

- Livres canadiens
- Littérature générale
- Livres religieux
- Livres techniques
- Livres d'art
- Jeux éducatifs, disques
- Papeterie

Expositions de livres sur demande

Catalogues expédiés gratuitement

47-49, rue Buade,

34 Ste-Anne, Québec 4e

HOMMAGE D'UN AMI

Hélas ce sont les livres qui nous donnent
 nos plus grands plaisirs et les hommes
 qui nous causent nos plus grandes douleurs.
 Quelques fois même les pensées consolent des
 choses, et les livres consolent des hommes.

JOUBERT

Les Canadiens en Californie Robert Desty

Par LIONEL AUDET-LAPOINTE

St-Sauveur des Monts

La petite histoire nous apprend que nombre de nos ancêtres avaient l'art d'allonger leur nom. Pour Robert Desty ce fut le contraire. . . Disposant d'un nom très long d'Ailleboust d'Estimauville de Beaumouchel, il l'abrégea pour lui donner une forme anglo-américaine et le nom qu'il adopta Desty, est composé des deux premières syllabes de d'"Estimauville".

Robert Desty fut baptisé à Québec sous les noms de Robert d'Estimauville de Beaumouchel, le 16 février 1827. On prétend que le nom de son père était Jean mais j'ignore le nom de sa mère. Il était le petit-fils de Robert-Anne d'Estimauville de Beaumouchel, né à Louisbourg, le 3 décembre 1754, auteur du pamphlet bureaucrate "Cursory View of the Local, Social, Moral and Political State of the Colony of Lower Canada", paru en 1829.

Sa mère devenue veuve en 1837 vint s'établir à New York et l'instruction du fils Robert a été anglaise dès le début, alors qu'il y avait peu, sinon point, de Canadiens de langue française où il résidait.

Il étudia le droit dans la ville de New York; il fut instituteur plus tard dans la Pensylvanie. Il aurait participé à la guerre du Mexique 1846-1847, ce qui est douteux. Du moins le nom de Robert Desty n'est pas sur la liste des Volontaires ou de l'armée régulière en service pour cette guerre. Il est fort possible toutefois qu'il se soit enrôlé sous un autre nom.

Lors de la "fièvre de l'or" en 1849-50, il se dirigea vers la Californie mais je ne trouve son nom dans le bottin de San-Francisco qu'en 1866.

Il fut admis au barreau dans l'un des comtés de la Californie supérieure, où il remplit le poste de procureur de district (District Attorney); plus tard il vint s'établir à San-Francisco pour y exercer sa profession et c'est durant cette période qu'il publia plusieurs volumes sur le droit. Il fut aussi Principal de l'Ecole West-End, à San-Francisco, 1867-68.

Tous ses ouvrages furent publiés par les célèbres éditeurs de droit Bancroft-Whitney Company, de San-Francisco.

En 1879 il fut élu sénateur des comtés unis de San Francisco et de San Mateo, mais son adversaire, un nommé Frued, contesta l'élection sous prétexte que Desty n'était pas sujet américain, qu'il avait négligé de se faire naturaliser avant son élection et qu'il était connu sous un nom d'emprunt. Une commission d'enquête fut instituée. Desty prétendit qu'il était citoyen américain quand même vu qu'il était domicilié en Californie avant même la création de cet Etat et que sa mère avait épousé un citoyen américain après sa majorité. On ne tint pas compte

de ses prétentions et on lui refusa l'admission au Sénat, un évènement qui lui causa beaucoup de chagrin et le dégoûta de la politique au point qu'il ne cessa d'y faire allusion jusqu'à sa mort. Après cette défaite il alla travailler pour les éditeurs d'ouvrages de jurisprudence "West Publishing Company, de St Paul, Minnesota.

En 1888, il vint s'établir à Rochester, New York, où il rédigea une série de volumes intitulés: "Lawyer's Reports Annotaded" pour les éditeurs "Lawyer's Co-Operative Publishing Company". Sa santé laissant à désirer, en décembre 1894 il alla habiter Trenton, New Jersey, mais revint à Rochester. Il voulait couronner son oeuvre par la publication d'un traité sur la loi des Contrats. Il y travailla pendant quatre années avant son décès.

Ce célèbre juriste américain connu sous le nom de Robert Desty, ayant un jour à signer son nom sur un document qui lui permettait de déterminer sur des droits successifs, on apprit, non sans étonnement dans certains milieux, que son vrai nom était un nom français et qu'il n'était ni plus ni moins qu'un Canadien-français de naissance.

Il mourut à l'Hopital St Mary à Rochester, New York, le 27 septembre 1895, à l'âge de soixante-huit ans.

Desty n'avait aucun parent à Rochester et ce fut la firme qui l'employait qui se chargea des funérailles. Le service funéraire fut tenu dans la chapelle protestante du cimetière Mount Hope, à 3.30 hrs de l'après-midi, le 29 septembre. Le Révérend Warren C. Hubbard, recteur de l'Eglise protestante Episcopaliennne, était en charge. Il laissait sa femme et un fils adoptif demeurés à San Francisco. Celle-ci aurait télégraphié demandant que le corps fut expédié en Californie mais apparemment sa demande fut ignorée. On dit qu'elle avait de la fortune.

Ce Robert Desty fut, comme on a pu le constater, une grosse légume dans le monde du Droit aux Etats-Unis.

Voici l'appréciation de l'oeuvre de cet éminent juriste franco-américain par un anglo-américain dans le "New York Law Journal" lors de sa mort:

"Son style simple et lucide lui a mérité des éloges de la part des avocats et des juges les plus éminents. Il était naturellement bien doué, d'une constitution physique très robuste et d'une intelligence à la fois perspicace, active et vigoureuse. Il possédait un tempéramment supérieur que les circonstances défavorables de sa jeunesse et que son séjour sur la côte du Pacifique n'avaient pas réussi à altérer. Les nombreux traités dont il est l'auteur et qui servent à l'usage quotidien des tribunaux et des jurisconsultes maintiendront sa célébrité tandis que ceux qui l'ont connu intimement conserveront pour sa mémoire un souvenir des plus affectueux."

Lionel AUDET-LAPOINTE.

Mgr Jos.-David Déziel (1808 - 1882). Sa vie et son ascendance familiale

Par JULIEN DÉZIEL, O.F.M.

Montréal

Y a-t-il bien des villes, même chez-nous, qui daignent ou peuvent se réclamer d'avoir pour fondateur un curé? En fait, c'est ce qui se répète et se publie depuis longtemps à Lévis. Quand Mgr Frs-Xavier Gosselin, en 1895, devenait curé de Notre-Dame de Lévis, il faisait un éloge de ses deux prédécesseurs, Mgr Déziel et Mgr Gauvreau et désignait le premier comme "fondateur de cette ville, prêtre qui, avec son regard d'aigle percevait de si loin les brillantes réalités de l'avenir, faisait éclore dans sa puissante intelligence les desseins les plus féconds et, grâce à sa parole éloquent et toute de force, savait triompher de tous les obstacles et conduire ses desseins à ses heureuses exécutions"¹

Il y a moins de quinze ans, un historien de Lévis publiait un ouvrage intitulé "Trois Curés de Lévis" dans l'intention avouée de "raviver un peu la reconnaissance que les citoyens de Lévis doivent au fondateur de leur ville et à ses deux successeurs immédiats" et il lançait avec un brin de fierté lévisienne une comparaison aussi narquoise qu'incontestable: "Lévis est la première ville de la province de Québec qui a élevé une statue à son fondateur. A Québec, Champlain a attendu son monument près de trois siècles. La statue de Maisonneuve, à Montréal, ne date que de 1895. Laviolette, aux Trois-Rivières, a lui aussi attendu sa statue pendant plus de deux siècles et demi. La ville de Lévis a donc donné l'exemple à ses trois grandes soeurs"².

Qui fut donc ce Mgr Jos.-David Déziel? Un homme d'origine modeste doué d'un dynamisme puissant, un esprit subtil qui semblait particulièrement à l'aise dans les rencontres litigieuses comme conciliateur et meneur d'hommes. Essayons de ranimer quelques traits de cette belle figure que, malgré ses mérites, le temps estompe dans la mémoire de ses concitoyens. Le souvenir d'un homme pareillement énergique est un stimulant pour ceux-là qui vivent, parfois inconsciemment, de son héritage spirituel. Même si son rayonnement a été restreint aux endroits qui ont joui de son ministère et à sa ville qui lui doit des réalisations capitales, il reste que son exemple, depuis trois-quarts de siècle, continue d'étonner le voyageur qui étudie tant soit peu les origines de Lévis.

¹ Cité par P.-Geo.Roy, *Trois curés de Lévis*, Mgr Déziel, Mgr Gauvreau, Mgr Gosselin, Lévis, 1947, p.240.

² P.-Geo.Roy, l.c.p.8.

Joseph-David Déziel est né le 21 mai 1806, à Maskinongé, d'une famille terrienne modeste. Son père, s'il avait moins d'argent que de courage, avait par contre une fière ambition de pousser ses enfants plus loin qu'il n'avait pu aller lui-même dans la culture de l'esprit. Au début du dix-neuvième siècle, l'instruction n'était pas chose facile pour des campagnards canadiens. Après la conquête, combien de tentatives les autorités anglo-protestantes n'ont-elles pas lancées pour conquérir l'élément français catholique! Même le petit centre de Maskinongé recevait en 1801 une école publique de l'*Institution royale* et, malgré que ce fût la seule école locale, la famille Déziel, comme bien d'autres, refusa d'y envoyer ses enfants. Des instituteurs quasi bénévoles passaient dans les foyers distribuer l'enseignement primaire et les plus courageux devaient envoyer leurs fils au loin continuer des études supérieures.

C'est ainsi qu'à l'automne de 1819, Gabriel Déziel, le père du jeune Jos.-David, se rendait avec son jeune fils dans la métropole pour le placer au Collège de Montréal. Il était prêt à commencer son cours classique. Deux ans plus tard, des événements importants devaient rapprocher de chez-lui le jeune collégien: le diocèse de Montréal se détachait de celui de Québec et Nicolet voyait son petit collège déjà existant monter au troisième rang parmi les institutions du pays grâce à des lettres patentes d'incorporation octroyées par le gouvernement britannique. Joseph-David Déziel fut donc étudiant au collège de Nicolet de 1821 à 1827, année où il fut reçu à la tonsure ecclésiastique. Il poursuivit ses études théologiques au séminaire de Nicolet tout en donnant du côté des jeunes quelques heures par semaine à l'enseignement et à la surveillance. Le 5 septembre 1830, le jeune lévite était ordonné prêtre à Nicolet par Mgr Signai pour se voir aussitôt désigné au ministère paroissial. En l'espace de cinq ans, il connut le vicariat dans trois paroisses, d'abord à la Rivière-du-Loup (Louiseville) un an, puis un an à Gentilly et enfin trois ans dans sa paroisse natale, S.-Joseph de Maskinongé.

En juillet 1835, voilà déjà que l'évêque de Québec l'assigne à une cure d'importance située pratiquement à l'extrémité du diocèse, à S.-Patrice de la Rivière-du-Loup. Cette paroisse de la côte sud était immense et comprenait le territoire de sept ou huit paroisses actuelles. Après deux ans, il a peut-être semblé que la sérénité de la paroisse S.-Patrice n'était pas le champ propre à un homme du tempérament de l'abbé Déziel. Son évêque lui trouva une belle occasion de se révéler diplomate. Une paroisse du district de Trois-Rivières voyait ses habitants divisés, presque en guerre, à l'occasion d'une construction d'église. Une équipe détruisait la nuit ce que l'autre avait édifié le jour. On ne s'entendait pas sur le choix du meilleur endroit à fixer. En quatre ans, quatre curés s'y étaient succédé sans pouvoir créer l'unité. Elle avait nom S.-Pierre-les-Becquets. Le jeune curé Déziel y fut transféré en octobre 1837. Or, en

peu de temps, il réussit à concilier les partis si bien qu'en octobre 1839 l'église bâtie et ouverte au culte. Il y demeura encore quatre ans après quoi il fut appelé à la cure de S.-Joseph de la Pointe de Lévis. Trente-sept ans plus tard, alors que Mgr Déziel fêtait ses noces d'or, à Notre-Dame de Lévis, ses anciens paroissiens de S.-Pierre lui faisaient cadeau d'un splendide missel accompagné d'une adresse d'hommage où il était affirmé que "les vieillards disent encore à leurs enfants ce que vous faisiez pour le bien de la paroisse".

Arrivé à S.-Joseph de Lévis en octobre 1843, le curé Déziel prenait une succession engageante. Son prédécesseur avait, quelques années auparavant, rebâti l'église incendiée en 1830 et il était urgent de bâtir un presbytère nouveau, car l'ancien tombait en ruines. L'opinion publique fut vite alertée. Le printemps voyait les ouvriers à l'oeuvre et tout était fini à la fin de l'été 1844. Pendant que se bâtit son presbytère, le curé Déziel devient urbaniste. Il traçait avec un arpenteur les rues d'une extension considérable de sa paroisse, cela, vingt ans avant que cette extension ne devint le village de Lauzon.

Un an s'est à peine écoulé depuis l'arrivée du curé Déziel à la Pointe de Lévis et déjà un mouvement populaire commençait à réclamer une subdivision de sa paroisse. Le curé de S.-Joseph était trop observateur pour ne pas prévoir une scission, aussi ne mit-il aucune entrave au mouvement d'opinion publique. De 1845 à 1850, "dans un espace de cinq ans on adresse à l'évêque quinze requêtes et contre-requêtes. Chacune porte en moyenne cent cinquante signatures et ce chiffre s'élève parfois jusqu'à trois cents" (J.-Edm. Roy.) Mais l'évêque laisse mûrir la question jusqu'en juillet 1850. Il décide alors d'ériger une paroisse nouvelle sous le vocable de Notre-Dame de la Victoire. L'endroit choisi pour devenir son centre était celui où trente ans plus tôt, un seigneur de Lauzon, Sir John Caldwell, avait tenté de créer sa ville d'Aubigny. Le biographe de Mgr Déziel, J.-Edmond Roy, ne manque pas de faire ressortir le contraste des moyens et des résultats. "La ville d'Aubigny est passée dans la légende. Caldwell et ses millions sont disparus. Ce qui demeure, c'est la création de Mgr Déziel: la ville de Lévis. (...) Voici un homme qui manie des millions. Il ébauche misérablement un simulacre de ville dont il faut retrouver le nom dans les poudreuses archives. On donne un curé de campagne à ces falaises désertes et vingt ans après, une ville de dix mille âmes s'élève".³

A l'été 1852, le curé Déziel était nommé à la direction de la nouvelle paroisse qu'il venait de fonder, Notre-Dame, détachement de la paroisse qu'il laissait, St-Joseph. L'église de Notre-Dame ne devait se terminer qu'en 1853. Les sacristies et le presbytère ne se firent que l'année

³ J.-Edmond Roy, *Mgr Déziel, sa vie, ses oeuvres*, Lévis, Mercier, 1885, 160-XX pp., p.55.

suiuante. Tout cela est bien vite dit, mais il faut savoir les péripéties difficiles par lesquelles ont dû passer ces réalisations pour reconnaître le tempérament tenace et infatigable du curé Déziel. Et puis cela n'était encore que le commencement, car les fondations de Lévis vont se multiplier. "Collège, couvent, hospice, tout s'est élevé comme par enchantement. On s'est demandé souvent comment ce prêtre qui n'avait pour toute fortune que son bréviaire et sa soutane, put trouver des ressources pour faire face à toutes ces fondations".⁴

Le projet du collège de Lévis prit corps en même temps que celui de la paroisse Notre-Dame, en 1851. En juin de cette année là, le terrain nécessaire était donné par trois généreux paroissiens, MM. Pierre Carrier, Thomas Fraser et Mme veuve François Bisson. Des corvées s'organisèrent bientôt pour faire monter de terre le premier édifice du collège. En octobre 1853, les classes s'ouvraient et les Frères de la Doctrine Chrétienne assumaient la tâche de l'enseignement. On y donna d'abord le cours commercial; mais l'idée du curé Déziel comme aussi la demande publique étaient dès les débuts en faveur de l'enseignement classique. Cependant ce n'est qu'en 1860 que des professeurs du Séminaire de Québec succèdent aux Frères pour présenter le cours classique selon les exigences universitaires, mais sans supprimer la section des classes d'affaires. L'administration du collège est encore à ce moment entre les mains du fondateur, le curé Déziel. Plus tard, en 1874, le Séminaire de Québec se retire de Lévis et, au printemps de 1875, les autorités religieuses et civiles en font un collège indépendant. L'acte d'incorporation date du 23 février 1875. M. le curé J.-D. Déziel apparaît comme Supérieur parmi les personnages mentionnés dans la charte⁵.

Il faut encore remonter à 1852 pour trouver les origines d'une autre fondation du curé Déziel, le couvent des Soeurs dans lequel il rêvait d'un futur pensionnat pour jeunes filles et d'un hospice particulier pour prêtres à la retraite. Autour de cette question, le brave curé multiplia pendant quelques années une correspondance qui montre tout son zèle désintéressé et sa diplomatie d'apôtre. Finalement, le 11 juin 1857, couvent et hospice sortaient de terre; on bénissait la pierre angulaire. Les RR. Soeurs de la Charité, de Québec, commencèrent leur service à l'automne de 1858. L'édifice demeurait propriété de la fabrique N.-Dame jusqu'en 1861, année où la communauté des Religieuses en faisait l'acquisition.

⁴ J.-Edm.Roy, I.c., p.58.

⁵ Nom originaire des Frères des Ecoles Chrétiennes.

⁶ J.-Edm.Roy, I.c., p.83.

L'élan était donné, le progrès n'allait plus cesser. L'accroissement de la population comme celui des activités industrielles et commerciales menait la paroisse à une puissance de 6,694 habitants, selon le recensement de 1861. Cette année là, le 18 mai, la ville de Lévis recevait du Lieutenant-Gouverneur sa chartre d'incorporation. Son premier maire élu était un digne marchand, M. Louis Carrier.

Au printemps de 1865, M. le curé Déziel qui n'a que cinquante-neuf ans commence à sentir les pénibles conséquences de son travail gigantesque. Il est sérieusement malade. Son médecin et ses intimes le persuadent de prendre un repos. Il n'ose pas y songer étant donné que toutes ses épargnes sont passées à régler les comptes de ses fondations. Mais ses amis ne désarment pas. Quelques animateurs parlent d'une souscription spéciale et en peu de jours les paroissiens viennent lui offrir une bourse en lui suggérant de faire un voyage en Europe. Le bon curé, avec des amis pour compagnons, fit donc une tournée de onze mois en Europe. Il en revint par New-York en juillet 1866, heureux et rétabli. Il n'avait pas voulu prévenir son remplaçant de la date de son retour, mais à sa grande surprise, une foule considérable l'attendait à la gare et un cortège s'était formé, musique en tête, voitures garnies de fleurs, pour ramener triomphalement le curé Déziel à son presbytère. J.-Edmond Roy rapporte que même un journal anglais de Québec publiait le lendemain : "L'arrivée du curé Déziel dans sa paroisse ressemblait à l'entrée d'un général victorieux dans la capitale d'un pays conquis". Le brave curé, fort intrigué de toute l'affaire, découvrit plus tard que son compagnon de voyage, Mgr Benjamin Paquet avait secrètement télégraphié à Lévis quand ils étaient sur le chemin du retour.

En voyage, il avait dû penser constamment à ses gens de Lévis. Il rapporta d'Europe quantité d'oeuvres d'art qu'il destinait à l'église, au couvent ou au presbytère, surtout des tableaux, originaux ou copies de grands maîtres italiens.

Le curé Déziel se remit à l'oeuvre. En 1868, il fait installer un orgue de son église, il fonde des sociétés de secours mutuels ou de bienfaisance et se tient en perpétuelle activité. Il a même ses 72 ans d'âge quand il entreprend avec l'Honorable L.-Ed. Couture, conseiller législatif, un de ses plus grands bienfaiteurs, la construction de l'Hospice St-Joseph de Lévis qui ouvrit ses portes en septembre 1879. Ce fut sa dernière grande entreprise.

Il a été un homme d'un jugement très apprécié, un chef psychologue, un éminent théologien consulté par les évêques. Animé d'une grande charité, il a suscité des générosités d'où sont sortis trois église, trois presbytères, un couvent, un collège classique, un hospice et combien d'oeuvres moindres.

L'année 1880 marqua son jubilé d'or sacerdotal. En juin, S. S. Léon XIII lui conféra la dignité de camérier secret et les solennités du jubilé furent fixées aux 31 août et 1er septembre. Mgr Taschereau lui-même y prononça un sermon et plus de cent soixante quinze prêtres vinrent de tous les coins de l'archidiocèse. Ce fut une fête chômée de deux jours dans toute la paroisse, et Lévis s'offrit un feu d'artifice qui aurait été, selon les textes du temps, le premier du genre au Canada. Un opuscule, publié par les soins de l'honorable Alphonse Bernier, réunit un rapport complet des événements, discours, adresses, réponses, etc. (Lévis, édit. Mercier, 1880).

Mgr Déziel mourut le 25 juin 1882 dans son presbytère, à l'âge de 76 ans, après moins d'un mois de maladie et d'inactivité. Un des premiers soucis de son successeur, Mgr Gauvreau, fut selon les mots de P.-Geo. Roy, "une oeuvre de justice et de reconnaissance". Il proposa, dès octobre 1882, une souscription pour l'érection d'un monument à Mgr Déziel. La réaction publique fut si encourageante que le monument couronné d'une statue de bronze était dévoilé le 27 septembre 1885 en présence des plus hautes personnalités civiles et ecclésiastiques et devant une foule estimée à dix mille personnes. La statue de bronze est l'oeuvre de L.-Philippe Hébert.

Un peu de généalogie.

Jusqu'à ce jour, il nous semble bien qu'aucune étude généalogique n'a été publiée sur les familles Déziel Labrèche en Canada. Après bientôt trois siècles d'implantation en terre canadienne, elles ne sont pas des plus nombreuses et elles sont passablement dispersées. Tous les Déziel et les Labrèche qu'on rencontre actuellement en Canada et en Nouvelle-Angleterre sont issus de l'un ou de l'autre des deux frères Jean et Pierre Delguel-dit-Labrèche. Sauf un certain nombre de Labrèche (Dugas) Ducas 1er Mar. 1708 Jean Beauport Bapt 1681 à Paris. Ils étaient venus de France en Canada en 1665 avec le régiment de Carignan-Sallières. Militaires tous les deux et ayant dû traverser ensemble sur le même bateau, les frères Delguel ont reçu de l'armée le même surnom, comme soldats et officiers en recevaient très souvent. Cette double appellation, Delguel-dit-Labrèche, se trouve simultanément dans les documents des trois ou quatre premières générations canadiennes. Peu à peu, un choix s'est fait sans autre motif apparent que d'abrégier et, dans la famille, on se nomma ou Déziel ou Labrèche. De nos jours, le nom Delguel ne se trouve plus nulle part en Canada. Il a subi des transformations multiples sous la plume des notaires et des curés. Il est devenu Delguiel, Delquiel, Deldiel, Dedielle, Diel et même Desgueulles et définitivement Déziel. Il se trouve encore, aujourd'hui, en 1961, des familles, dont le nom est orthographié comme au 17e siècle, Delguel, en Dordogne et plus précisément à Sarlat, ville d'où sont partis nos ancêtres, Pierre et Jean, en 1665.

On sait que le régiment de Carignan-Sallières a été envoyé par Louis XIV pour permettre à la jeune colonie française de s'affermir en paix, c'est-à-dire pour maîtriser et chasser définitivement les Indiens des endroits habités par les nouveaux colons. En 1667, on considéra que le régiment avait rempli son rôle, tous ses membres reçurent la permission de retourner au pays ou de séjourner librement en Canada. Les deux frères Delguel choisirent de rester en Canada.

Ils étaient fils de Rémond Delguel et de Françoise Marty, de la paroisse de Doissac, diocèse de Sarlat, Dordogne. Laissaient-ils de proches parents en France? Nous n'en savons rien. Ils ne tardèrent pas à se tailler leur place en terre canadienne. Déjà, le 28 novembre 1668, Jean se mariait, à Notre-Dame de Québec, avec Louise Vaucher, fille de Jean et de Marie Blu, originaire de la paroisse Charenton, Paris. Ils avaient passé un contrat de mariage le 4 octobre précédent, à Québec, devant le notaire Becquet. Jean devint le père de douze enfants dont trois fils lui assurèrent une belle descendance. Treize ans après son mariage, Jean est mentionné dans le recensement de la ville de Québec (1681) comme membre de la garnison de Québec, soit "archer" dans la "prévôté des maréchaux". En notre langage, il était officier de la police de Québec! D'après ce recensement Jean avait 40 ans en 1681. Il s'était donc marié à 27 ans et n'avait que 24 ans lors de son arrivée à Québec, en 1665. Il compte aujourd'hui une descendance nombreuse. C'est surtout dans cette branche de la famille qu'on a adopté l'appellation Labrèche. Le curé de Lévis, Mgr Joseph-David Déziel, descend de l'autre branche; il se rattache à la généalogie de Pierre.⁷

Si Jean a été indentifié comme attaché de l'état-major du régiment de Carignan (assistant garde-magasins), les documents sont beaucoup trop discrets autour de l'arrivée et des qualités de PIERRE. Celui-ci, beaucoup plus jeune que son frère, était probablement engagé sous son patronnage et passa inaperçu du registraire, ayant en raison de son âge une occupation subalterne. Pierre pouvait avoir 15 ou 16 ans. De toute façon, Pierre se fixa d'abord à Québec et c'est là qu'en 1670, il épousait Jeanne Damien, née en Canada. Ils vécurent à Québec. Les documents nous manquent pour dire ce que furent ses occupations et sa famille. Un seul fils nous est connu, Pierre, né en 1685, à Québec. Tous les deux sont décédés entre 1706 et 1709. II. De LGUEL-dit-LABRECHE, Pierre, fils du précédent, Pierre I.

A l'âge de vingt-quatre ans, Pierre a "laissé son père et sa mère pour venir se fixer à Maskinongé vers 1709".⁸ Cela pourrait être à l'éché

⁷ Sur ce point l'ouvrage de J.-Edm. Roy a commis une omission qui entraîne une erreur: Il ne mentionne pas la descendance de Pierre et laisse entendre que Mgr Déziel est de la lignée de Jean. La présente étude prouve le contraire.

⁸ Cette affirmation de Mgr Richard (Archives du Séminaire des Trois-Rivières) nous a été communiquée, ainsi que le texte d'acte de mariage de Pierre, par M. Léo-Paul Landry, de Valmont, Champlain.

de 1708, si nous voulons lui accorder une courte fréquentation, car, dès le 5 février 1709, on peut lire au registre d'état civil de la Rivière du Loup (Louiseville), qu'un missionnaire Récollet, signant Fr Siméon Dupont, célébrait le mariage de Pierre avec une montréalaise. Voici le texte du registre: "Le cinquième febvrier mil sept cent neuf, je soussigné prestre Récollet missionnaire de la Rivière du Loup, après la publication de deux bancs faite à la messe, la première le dexième janvier un samedy, la seconde, le seizième du même mois, dimanche de l'octave de l'Epiphanie, pour la troisième a été reçue la dispense de Mr Glaudelet, vicaire général, de Pierre la Brèche, fils de deffunct Pierre la Brèche et de Jeanne de Mien, ses père et mère de la paroisse de Québec d'une part, et de Marie Anne Lupien, fille de feu Nicolas Lupien et de Marie Chovin, ses père et mère de la paroisse de Ville marie d'autre part ne s'étant trouvé aucun empêchement leur ay donné la bénédiction nuptiale en face de notre mère la Sainte Eglise. . ."

Deux événements nous montrent d'une façon concrète que dans la petite colonie de Maskinongé le passage du prêtre missionnaire et celui du notaire ne se répétaient pas souvent au cours de l'année. Mentionnons d'abord que le premier enfant de Pierre naissait deux semaines après son mariage fait en présence du missionnaire Récollet. La loi de l'Eglise prévoyait que le mariage devant témoins était valide quand, en pays de colonisation, on ne pouvait compter sur la présence du prêtre avant des mois. . . De même pour ce qui est de leur contrat de mariage; il ne fut fait devant le notaire Pothier que le 29 octobre 1709, huit mois après leur mariage. Le dit notaire, d'ailleurs, mentionne que des articles avaient été dressés par manière de contrat privé le 24 janvier précédent. Extrait de baptême de Charlotte;

"Le vingt-sixième février mil sept cent neuf, ont été suppléées les cérémonies baptismales par moy soussigné prestre Recollet, à Marie Charlotte par mr de la Longé, fille de Pierre la Brèche et de marie-Anne Lupien ses père et mère. Le parrain a été Jean le Maître, sieur de la Longé, la marraine Damoiselle Charlotte du Vieux Pont. En foy de quoi j'ai signé les jour et en que dessus"

fr Siméon Dupont, R. missionnaire.

Par ailleurs, le contrat de mariage mentionné plus haut, laisse entendre que cette petite Charlotte n'a dû vivre que quelques mois puisqu'au temps du contrat ils se regardent comme sans enfants.

"Par dt furent présents Pierre Delguel dit la Brèche et Marie Anne Lupien sa femme de luy dument et suffisamment autorisée à l'effet des présentes demeurant à la Rivière du Loup, les quels ont dit et déclaré qu'étant prêt de contracter mariage, n'ayant pu faire passer un concrat conforme et comme ils auraient désiré faute de Ntre sur les lieux. . . ils firent dresser des articles sous sing privé

en datte du vingt quatriesme janvier dernier par lesquels ils conviennent qu'ils vivront ensemble en communauté à l'usage de la coutume de Paris,...

Ils veulent que l'un d'eux venant à décider sans avoir eu d'enfant de leur mariage laisse à celui qui restera vivant tous les biens qui pourront luy appartenir de quelque nature que ce soit. . ." (Po-thier, 29 oct. 1709)

III *Pierre La Brèche et M.-Anne Lupien* eurent onze enfants :

1 — Charlotte, n.19 fév.1709,Mask.;b.26 fév.1709 Trois-Riv.;s. avant oct. 1709.

2 — Marguerite, b.Tr.-Riv.,1 janv.1713(n.23 nov.1712);s.Mask., 17 fév.1728.

3 — Catherine, b.Mask.19 mai 1715; m.18 janv.1738 à Michel Dullignon-dit-Lamirande.

4 — Marie-Anne,b.20 sept.1717; m.à Mask.en 1738 (ou 40) à Alexis Lemyre-dit-Gaucher; s.en1717,à 60 ans.

5 — Angélique, b.vers 1719; m.l vers 1742 avec Joseph Billy-dit-St-Louis et 2^{me} m.l^e 17 avril 1769 avec Jos.Lesage; s.28 aout 1794, Riv. du Loup.

6 — Françoise, b.vers 1721; m.vers 1746 avec J.-Bte Lampron; s.6 mai 1794 à Maskin.

7 — Pierre, b.vers 1724; m.vers 1748 avec Geneviève Brisset,de l'Ile de Pads. fille de Charles et de Joseph Bruneau; s.vers 1761.

8 — Joseph, b.vers 1726; m.18 nov.1748,Maskin. à Modeste Lemire, fils de François et deFrse Foucault; s.vers 1775,à 50 ans.

9 — Joseph, b.1 mars 1728,Maskin.; s. encore enfant.

10 — Louis-Amable, b.12 sept.1730 à Maskin.; s.en bas âge.

11 — Jean-Bte, b.vers 1732; m.à Maskin.4 févr.1754 avec Marie-Anne Lampron dit-Lacharité,fille de Claude et de Marg.Foucault.; s. Mask.20 mai 1796.

De cette famille,Pierre et Jean-Bte ont une descendance nombreuse. Comme c'est Jean-Bte qui est le grand-père de Mgr J.-David Déziel,ar-rêtons-nous à sa famille. Il est le père de treize enfants dont cinq fils ont une descendance qui se continue jusqu'à nos jours.

IV *Jean-Bte Déziel et M.-Anne Lampron-Lacharité* eurent treize enfants :

1 — Marie-Anne, m.en 1775 avec Antoine-Lemire-dit-Gonneville.

2 — Jean-Bte, b.le 28 mai 1756 m.1782 à Angélique Lampron-Lacharité (10 enfants).

3 — Antoine s. bas âge.

4 — François, b.en 1760 m.en 1794,Yamachiche,Françoise Tousignant.Son fils Luc a une nombreuse descendance.

5 — Marguerite.,b.12 sept.1762,m.à Bénoni Gervais. s.1823.

6 — Amable, b.le 1 avril 1764.

7 — Joseph, m. b. 1766 m. à Charlotte Champoux. 2 fils, Jean-Bte et Pierre, le continuent.

8 — Joseph, jumelle de Joseph, s. âgée de 25 ans.

9 — Gabriel-Ambroise, n. en 1768 m. 8 janv. 1798, Mask. à Marie Champoux. Dix enfants. Nous en parlerons plus bas. C'est le père de Mgr Déziel, fondateur de la ville de Lévis.

10 — Alexis, m. en 1800 à Marguerite Trotochau. Quatre fils continuent sa descendance : 1-Louis, m. en 1834 à Lucille Sarrazin ; 2-Joseph, m. 1830 à Adélaïde Robillard ; 3-Toussaint, m. 1 en 1826 à Geneviève Sarrazin 2) en 1876 à Thérèse Blossé-Belhumeur. 4-David, m. 1840 à Angèle Robillard.

11 — Marie, b. 11 févr. 1772 ; m. à Joseph Lamothe de S. Nicolas ; s. 1833.

12 — Charlotte, s. à 24 ans.

13 — Louise, b. 17 sept. 1776, m. à Charles Isabelle, 5 oct. 1801.

V *Gabriel-Ambroise, et Marie Champoux* eurent 10 enfants :

1 — Gabriel

2 — Antoine, m. en 1832, à Mathilde Landry.

3 — Louise

4 — Joseph-David, n. 21 mai 1806, Maskin., ordonné prêtre le 5 sept. 1830 à Nicolet. s. à Notre-Dame de Lévis le 25 juin 1882, à 76 ans. Il s'agit ici de Mgr J.-D. Déziel que la ville de Lévis regarde comme son fondateur.

5 — Marguerite.

6 — Joseph, 1) m. Etienne Landry m. 2) à Edesse Beaupré.

7 — Louis-Isaac, m. 1843 à Julie Landry. — pratiqua le notariat à Ste-Mélanie, comté de Joliette. Un de ses fils, Jos-Anselme, devint prêtre du diocèse de Québec, fut vicaire de son oncle Mgr Déziel, à Notre-Dame de Lévis, puis curé de Beauport où il mourut septuagénaire, honoré du titre de Mgr.

8 — Angèle. 9 — Claire. 10 — Jean-Baptiste.

Voilà pour les familles qui sont dans l'ascendance de Mgr J.-David Déziel, curé fondateur de Lévis. Ce n'est évidemment qu'une mince tranche d'une étude généalogique à laquelle nous voudrions intéresser bientôt les Déziel et les Labrèche du Canada et des Etats-Unis. Nous nous sommes borné ici à ce qu'il fallait pour situer un homme dans sa famille. Plusieurs Déziel-Labrèche, qui ne se connaissent pas les uns les autres, ont déjà payé des prix considérables pour avoir chacun sa généalogie ascendante. Ils se sont privés du plaisir de découvrir des documents, de les mettre en commun, de les étudier avec des cousins trouvés parmi la foule. . . Le centenaire de Lévis me donne une occasion de saluer, en montrant le portrait esquissé de Mgr Déziel, les cousins qui liront ces lignes et qui se demanderont peut-être quelle sorte de parenté ils peuvent avoir avec ce héros dont les Lévisiens sont si fiers.

Julien Déziel, O.F.M.

Le fondateur de Montréal, Chomedey de Maisonneuve tutoyait-il ses administrés?

Par JEAN-JACQUES LEFEBVRE

Archiviste en chef
Cour Supérieure
Montréal

Dix années après le départ de M. de Chomedey (1676), dont l'existence était sur le point de s'achever à Paris, une dispute entre des citoyens de Montréal sur un droit de passage, consignée en février 1665 au minutier de Bénigne Basset, notaire, semblerait porter à le croire.

Le pionnier, Nicolas Froget-Despatie, un temps propriétaire dans l'île de Montréal, et alors établi à Lachenaie, apporte son témoignage au maître-tailhandier, Jean Milot, apparemment en difficulté quant à la délimitation ou à la possession d'un immeuble.

Le comparant, Nicolas Froget-Despatie (1620-1680), un Percheron, originaire d'Alençon, avait contracté mariage à Québec en 1653 avec Madeleine Martin (fl. 1640-1693), fille du fameux Abraham Martin, des Plaines, et soeur de messire Charles-Amadore Martin (1648-1711), qui fut le second Canadien de naissance à avoir été ordonné prêtre, est à la tige de l'éminente famille Forget, de Terrebonne et de Montréal, et compte parmi ses descendants deux anciens présidents de la Bourse de Montréal, le sénateur Louis-Joseph Forget (1911) et sir Rodolphe Forget (1919).

Quant à Jean Milot (1621-1699), pionnier de Ville-Marie, il avait été l'un des premiers à y contracter mariage, avant même l'arrivée des MM. de Saint-Sulpice, dès janvier 1654, avec Marthe Pinson (1663).

Citons au texte cet acte, inédit sauf rectification, et dont le soussigné ignore s'il a été commenté quelque part par les analistes, si nombreux, du XVII^{ème} siècle.

Pour plus de clarté, les paroles rapportées que l'on peut croire *verbatim*, ont été ramenées à la ligne, comme font aujourd'hui les sténographes près les tribunaux dans les dépositions qu'ils transcrivent.

Laissons au lecteur d'admettre, ou de rejeter, la plausibilité du ton de cette déposition. S'il fallait l'accepter au mot, elle ramènerait singulièrement à la commune mesure un grand personnage que l'histoire, l'éloquence, l'art et la sculpture nous présentent trop souvent en des attitudes hiératiques, ou par trop héroïques.

1675 24 février

DECLARAON' DE NICOLAS FROGET DIT DESPATYS
EN FAVEUR DE MRE JEAN MILOT

AUJOURD'HUY EST Comparu pardevant Benigne Basset Notaire Royal de L'Islé de Montréal en la Nouvelle France et Tesmoings Soubz Signez, Nicolas froget dit despastys habitant de la Seigneurie de

la chesnaye de present en cette ville, et cy devant habitant de cette Isle, lequel Sur le requisitoire du Sieur Jean Milot Taillandier et habitant dud. Montreal, a dit & déclaré qu'il y a douse ou treise ans environ, Monsieur de Maisonneuve Cy devant gouverneur de cette Isle, ayant reposé en la Maison du Comparant & qu'il a Vendue au sieur forestier chirurgien en ce lieu, et estant Sorty D'Icelle, led Sieur Milot Vint a Sa rencontre, auquel Mond Sieur de Maisonneuve luy dit

— eh bien tu mavois parlé du demy arpent, qui est derrière ta maison, ca Veux tu que Je t'en accomode, auquel led Sr Milot dit

— Je le Veux bien,
et Mond Sieur de Maisonneuve luy dit

— Je te doibs cinquante Escus et quelque chose de plus, Si tu veux, Nous serons quictes. . .

a quoy, led Sr Milot dit,

— C'est trop,
et Mond Sieur de Maisonneuve luy dit

— hé bien tu ne l'auras donc pas,
et ayant fait, Mond Sieur de Maisonneuve, Six ou Sept pas pour S'en aller, Led Sr Milot luy dit

— hé bien Monsieur, Je le prendray
Sur quoy Monsieur de Maisonneuve luy dit

— Je m'en vais rayer Sur mon Livre et fermer (?) la terre, quand tu Voudra, Et Je t'en donneray Contract, mais tu ne passeras pas Le chemin qui est devant despatys, et le Coste de Deslauriers & de des-roches,

— Et a veu L'hyver ensuivant Led. Comparant, charrier des pieux pour entourer led demy arpent, qui furent fait planter, le printemps d'apres, par led Milot, dont Il la' Veu Jouyr, depuis ce Temps, par led Mi [1]ot Jusqu'a son depart, quil est Sorty de cette Isle, Il y a cinq ans ou environ, pour y avoir Veu Semer led Milot des choux, des citrouilles & autres grains.

Sans que led Comparant ayt eu aucune Connoissance que led Milot ayt esté troublé en la possible Jouissance dud demy arpent de terre, dont & de ce que dessus, led Sr Milot, a requis acte, a luy octroyé pour luy servir & Valloir en Temps & lieu ce que de raison

ce fut fait, passé et octroyé aud Montréal, estude de moy dit No're L'an g b i c Soixante & quinze, Le Vingt quatrie' fevrier avant midy, ès presences des sieurs Jean Gervaise & pierre Caillé Tesmoings y demeurans & Soubz' et non led Comparant pour ne scavoir de ce faire enquis Suivant Lordce

BASSET [paraphe]
No're Royal

DOCUMENTS

ACTE DE MARIAGE DE SIR JOSEPH-ADOLPHE CHAPLEAU & MARIE-LOUISE KING 1874

Le vingt-cinq novembre mil huit cent soixante-et-quatorze, vu la dispense accordée par Monseigneur C. E. Fabre, évêque de Gratianopolis en vertu d'un Indult papal, en date du huit juin mil huit cent soixante-quatorze, à l'effet de lever la défense de l'Eglise qui empêche de contracter mariage ensemble, l'Honorable Joseph Adolphe Chapleau, catholique, résidant à Montréal, fils majeur de Pierre Chapleau et de Zoé Sigouin, d'une part; et Marie-Louise King, protestante, fille majeure de Charles King, Lieutenant-Colonel et Major de Brigade de l'armée de la province, et de Bessie Harrington de Sherbrooke, vu aussi la dispense de toute publication de ban, accordée au même effet par le dit Evêque, n'ayant découvert aucun empêchement au dit mariage, nous prêtre curé, autorisé à cet effet, avons reçu leur mutuel consentement de mariage en présence de A. D. Chapleau, frère de l'époux, de A. D. De Celles ami, de Charles King, père de l'épouse, de Bessie Harrington, mère de l'épouse, de Mary Kendrick, et de Elizabeth Dickinson, soussignés.

(Signé) M. L. King
" J. A. Chapleau
" Chas. King
" Mary Kendrick
" B. King
" E. A. Dickinson
" E. Blanchard Ptre, Cookshire
" F. P. Dignan, Ptre
" A. D. De Celles
" G. F. Bowen
" J. A. Chagnon
" Paul E. C. O. Chapleau

A. E. DUFRESNE, Ptre, V.G.¹

¹ Régistre de la paroisse Saint-Michel de Sherbrooke, 1874.
Communication de J. J. Lefebvre.

La vie quotidienne à Montréal en 1756

(Curieuse lettre d'une jeune fille de Montréal adressée à un de ses amis)
10 may 1756

“Jay resus lanée dernier deux de vos lettre et voyla toute. Je mettois flaté dans resevoir davantage mes non vous avez vous tut meprivé de seplesire. Lune ettois écrite du mois de may que je resus à la fin de juillette que Md. votre belle merre se donna la peine de ma porte, autre men fut remise par Mr. votre perre endatte du 10 juillette que jay y resus le 15 de janvier dernier. Quoy que bien ensien elle mefitte un sensible plesirre, le resouvenir dun veritable amie est quelque chose de bien dou pour moy qui ne vous oublie point. Sie vous ne mavez point oublier vous avez peustestre trouvez extraordinair de se que je ne vous est pointe ecrie lanez dernierre. La seule raison qui ment enpecha fut la nouvelle que la picotte estois en Canada vous savez les freeur que javais de cette afreuse maladie. Je vous les me privée de tout se qui mē fesoit plesirre, je ne pouvois pas en faire davantage que de motte la satisfaction de vous donner de mes nouvelle nous avoit et suijer mon frereMargeu. . . (?) et moy cette etfreainte maladie en payen un tres feble tribut. Elle nie parroit point dutout de puis votre depart. Les croi ne mont point lesser. Nous avons ut le malheur de perdre mon cherre perre le 28 janvier dernier qui navois casie point sortie du lit de puis vostre depart. Jamais Canada ne ses veu sie bien peuplé. Ille nous est arrivée lannée dernierre quatre battaons la reine diene, landocque et bearre qui conpossoit 2000 homme et 3000 qui nous vien cette année dont une partie est de ja arrivée, lon nevoit que fransois. Ses messieur sont plolis. Ille y en quatre qui se sont marrier a montreal. Les voysie Mr. Barote capitain de bearre avec Md. Jumonville, Mr figuerie capitaine avec josette gamelin votre fille un de laraine avec une de Msst. longeville, la troisième un de landocque avec Mal. dartignie. Plus sieur maissons resoive les fransoit et dautre les canadiens pour moy je nauvemente point le nombre de mes amie. Notre payit est fertile en nous velle. Le tems ne me permette pas de vous en et crire plus, lon esperent de le faire dans quelque tms. La promotions a ette grande cette année, ille y enn qui ont ettée en seigneu cette ontonne et qui ont en corre parre seprinten. Je me glatois vous voir sur la liste comme vous melavier marquer. Ille faut croire que vous penez plesirre dans la freu payit que vous abitté presentement, se pendant je ne puit menpache de vous ins ville avenirre vous revoir. Ille ne conien point a un perre de seloigne de ses enfant, reservé cette corrections de votre fille et née qui vous laferois plus forte sie vous ettiez plus pres. Je croi ne pouvoir pas vous faire un melieur sort que de vous soite au tems de santé que celle que possede. Je

me flate de resevoir bien tot de vos lettre. Mon frère et mes soeur et vos fille et vostre tante dernier vous font leur compliment. Adieu mille foy pencé amoy quelque foy sie vous en avez letem et sie personne sie aupose. Bien de la santé du plesire et un pron retour aupres de nous. Jay l'auteur destre avec sinserre amittier. . .”¹

Emantipation des enfants mineurs de Jean-Baptiste Pireyre et de Marie-Marguerite Ganat

“Par lettre de chancellerie donnée à Paris le trente septembre mil sept cens quarante un, adressante au Prévot de Paris ou son lieutenant civil signée, par le Conseil, Riballier et scellée, apert Sa Majesté avoir accordé émancipation d'âge à Jacques-Joseph Pireyre, François-Elizabeth-Jacqueline Pireyre et Gabriel Pireyre, enfants mineurs de Jean-Baptiste Pireyre, employé demeurant à Québec, en Canada, en Amérique, et de deffunte Marie-Marguerite Ganat, sa femme, leur père et mère.

Insinué à Paris le onze octobre mil sept cens quarante un et a été païé pour le droit vingt quatre livres cy 24”.

On lit en marge

“Emancipation Pireyre 1747”

ACTE DE SEPULTURE DE GENEVIEVE GATIN VEUVE DE JOSEPH NOUCHET, RECEVEUR DES DROITS DU DOMAINE DU ROY EN CANADA

“L'an 1769, le saize avril, a été inhumée dans la cave comune Geneviève Gatin, veuve de M. Joseph Nouchet, receveur des domaines du Roy en Canada, décédée d'hier, dans un *apartenant* dépendant de l'officialité, agée d'environ soixante ans, munie de tous les sacrements. Fut présent M. François Daine, conseiller honoraire de Cour Souveraine, qui a signé avec nous. Dont acte”.

(signé)

“Lubin, vic.
Daine”.³

¹ Publiée par M. Francis Roux-Devillas dans son catalogue No 51 (A La Licorne), pp.29-30. L'orthographe, nous dit M. Roux-Devillas est scrupuleusement respectée.

² Arch. de la Seine C⁶ X, fol. 140.

³ Bibliothèque de la ville de Blois. Registres paroissiaux de St. Solenne.

BUREAU DE LA DIRECTION : No 17, Place d'Armes, Montréal

LOTÉRIE NATIONALE DE COLONISATION

DE

M. le Curé A. Labelle

AU PROFIT DE

L'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la
Province de Québec

FONDÉE SOUS L'AUTORITÉ DE L'ACTE DE QUÉBEC, 22 VICT. CHAP. 26

VALEUR DES LOTS : \$50,000.00

GROS LOT : Un immeuble d'une valeur de - \$ 10,000.00
1920 autres lots valant - \$40,000.00

NOMENCLATURE DES LOTS

LOTS		VALEUR	VALEUR
1	UN IMMEUBLE DE	\$10,000.00	\$10,000.00
1	UN IMMEUBLE DE	5,000.00	5,000.00
1	UN IMMEUBLE DE	2,500.00	2,500.00
2	2 IMMEUBLES DE	1,000.00	2,000.00
6	6 IMMEUBLES DE	500.00	3,000.00
10	10 IMMEUBLES DE	250.00	2,500.00
50	50 IMMEUBLES DE	100.00	5,000.00
100	100 MONTRES EN OR DE	50.00	5,000.00
250	250 MONTRES EN ARGENT DE	20.00	5,000.00
500	500 MONTRES EN ARGENT DE	10.00	5,000.00
1000	1000 SERVICES A THÉ DE	5.00	5,000.00
TOTAL: 1921 LOTS D'UNE VALEUR DE			\$50,000.00

LE GROS LOT consiste en une splendide ferme de 15 arpents par 30, dans la paroisse de St-Lazare, comté de Vaudreuil.

LE LOT DE \$5000.00 est une maison de ville, actuellement louée \$417.00 par année.

LE LOT DE \$2500.00 est une maison située à Ste-Cunégonde, et actuellement louée \$168.00 par année.

LES 98 AUTRES IMMEUBLES, offerts en prix, consistent en des emplacements, non bâtis, situés dans les limites de la cité de Montréal, ou auprès.

Quant aux MONTRES, soit en or, soit en argent, et aux SERVICES A THÉ, qui seront donnés pour les petits lots, ils ont été achetés aux prix du gros.

Chacun des lots, soit meuble, soit immeuble, ainsi donné en prix, est garanti valoir le montant de l'estimation ci-dessus.

On pourra obtenir de plus amples renseignements sur la nature, la situation ou la valeur de chacun de ces lots, en s'adressant au Bureau de la Loterie, No 17, Place d'Armes.

L'émission est de 100,000 billets, d'un dollar chaque. Déduction faite de la commission de l'Agent-Général et des sous-agents, la loterie réalisera \$80,000.00, sur lesquels \$50,000.00 seront donnés en prix, et \$25,000.00 à l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation. Quant à la balance, elle sera affectée au paiement de salaires des employés, aux dépenses du bureau et aux frais d'impressions, d'annonces et autres.

La date du tirage sera annoncée dans les journaux, aussitôt que les 100,000 billets émis auront été vendus. Une liste officielle des numéros gagnants sera publiée le lendemain du tirage.

Les lots, non réclamés dans le délai de six mois, à dater du jour du tirage, seront acquis à l'Œuvre.

Bonne occasion offerte à tous de tenter la fortune. Le risque est minime, le gain peut être considérable.

HATEZ-VOUS D'ACHETER UN BILLET.

ON DEMANDE DES SOUS-AGENTS

ON DEMANDE DES SOUS-AGENTS

BUT DE LA LOTERIE

La Loterie Nationale de Colonisation est fondée au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la Province de Québec. Les besoins de la colonisation devenant, de jour en jour, plus pressants, et les ressources de la Province ne permettant au Gouvernement de consacrer à cette Œuvre qu'une allocation bien insuffisante, il fallait trouver d'autres moyens de la soutenir, si l'on ne voulait pas la voir périr, ou la laisser périr. C'est alors que Monsieur le Curé Labelle, l'apôtre de la Colonisation dans notre Province, a cru que le seul moyen, vraiment efficace, de prélever les fonds nécessaires à la grande Œuvre de la Colonisation, serait d'ouvrir une souscription nationale, sous la forme d'une loterie.

Le but est noble ; il s'agit d'aider nos Sociétés de Colonisation à établir nos vastes territoires incultes ; il s'agit de retenir au pays les milliers de familles qui s'en vont aux Etats-Unis, faute de trouver ici un établissement pour leurs enfants.

L'avenir et la grandeur de la Province de Québec sont en jeu. Il faut pousser vigoureusement au défrichement de nos terres incultes, si l'on veut maintenir notre rang dans la Confédération.

Souscrivons donc généreusement à cette loterie. Tout en faisant une bonne œuvre, nous aurons une chance de nous enrichir. Que pas un ne manque à l'appel du grand apôtre de la Colonisation.

GARANTIE DU PAIEMENT DES LOTS

La sécurité est absolue. D'abord, les lots offerts en prix sont tous, dès maintenant, en la possession du Directeur de la Loterie. Les gagnants pourront les avoir, aussitôt le tirage fait, sans débours aucuns de leur part. Il leur suffira de produire les billets portant les numéros gagnants. En outre, pour plus grande sûreté aux acheteurs, il ne sera pas disposé des fonds provenant de la vente des billets, avant que le tirage n'ait eu lieu, si l'on excepte, toutefois, ce qui sera requis pour les dépenses d'absolue nécessité, qu'il faudra solder de suite. Pas de perte possible, non plus, avec les agents, car les billets ne sont vendus à l'Agent-Général par les Banques " Jacques-Cartier " et " Ville-Marie, " qui les ont en dépôt, que sur paiement comptant, en espèces, de leur valeur, déduction faite cependant de la commission du dit Agent-Général et de celle des sous-agents. Les fonds resteront en dépôt à ces deux Banques, d'où ils ne pourront sortir qu'après le tirage, comme nous venons de le mentionner, et que sur chèques du Directeur, contresignés par le Secrétaire.

MODE DU TIRAGE

100,000 numéros, correspondant aux 100,000 numéros des billets émis, seront, après examen le plus minutieux possible de chacun d'eux, enfermés dans autant de petites boîtes rondes en cuivre, d'à peu près un pouce de long chacune.

1921 autres numéros, correspondant aux 1921 lots, donnés en prix, seront également enfermés dans autant d'autres boîtes semblables.

Ces boîtes seront ensuite mises dans deux vastes roues cylindriques, en fonte, dont l'une recevra les boîtes des numéros des billets, et l'autre les boîtes des numéros des lots.

Cette opération complétée, les deux roues seront scellées et déposées dans les voûtes de la Banque Jacques-Cartier, où elles demeureront jusqu'au jour du tirage.

Ce jour là, le Directeur de la Loterie procédera, en présence du public, à la levée des scellés des dites roues, mais seulement après les avoir tournées, de manière à mêler parfaitement les numéros contenus dans chacune d'elles. Deux ~~jeux~~ ^{agents}, de l'Asile de Nazareth, tireront ensuite de chacune de ces roues, en même temps, l'une des boîtes y enfermées, qui seront ouvertes toujours en présence du public. Les numéros, contenus dans les deux boîtes, seront alors proclamés à haute voix et enregistrés par le Secrétaire sur une liste qu'il tiendra à cet effet. Le porteur du billet correspondant au numéro sorti de la roue des billets, aura gagné le lot correspondant au numéro sorti de la roue des lots.

Puis l'on continuera le tirage jusqu'à ce que les 1921 numéros, contenus dans la roue des lots, soient sortis. La conséquence de ce mode de tirage est que mathématiquement tous les numéros se valent, que les chances de gain des porteurs de billets sont égales pour tous, et qu'il ne peut y avoir de fraude.

Pour obtenir une quantité quelconque de billets, on devra s'adresser à M. C. H. A. GUIKOND, Agent-Général, en lui envoyant espèces, ou mandats, pour la valeur des billets demandés.

Pour toutes autres informations, s'adresser au soussigné.

S. E. LEFEBVRE, Secrétaire,

No 17, Place d'Armes, Montréal.

Montréal, 20 Juin 1884.

Monsieur le Directeur a reçu les deux lettres suivantes, qu'il s'empresse de communiquer au public :

À Monsieur le Curé A. LABELLE, Directeur de la " Loterie Nationale de Colonisation. "

MONTRÉAL, 3 Juin 1884.

Monsieur le Curé,

Désirant vous aider, autant qu'il est en mon pouvoir, dans la noble tâche que vous avez entreprise, je m'engage formellement, dès maintenant, vis-à-vis tout porteur d'un numéro gagnant de la " Loterie Nationale, " à acheter son billet, au prix mentionné sur vos prospectus, moyennant une commission de dix pour cent.

Cette offre pourra peut-être vous être utile, en induisant quelques personnes, qui ne tiendraient pas à posséder les immeubles en autres objets, offerts en prix, à acheter des billets à votre loterie, certaines qu'elles seront de pouvoir se défaire ensuite de ces immeubles ou autres objets, moyennant une faible commission.

Vous pouvez publier cette lettre, si vous le jugez à propos dans l'intérêt de votre œuvre.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Curé,
Votre très-humble serviteur,

LOUIS PLAMONDON, Agent & Imprimeur.

À Monsieur le Curé A. LABELLE, Directeur de la " Loterie Nationale de Colonisation. "

MONTRÉAL, 6 Juin 1884.

Monsieur le Curé,

Mes sympathies étaient d'avance acquiescées à l'Œuvre de la Loterie Nationale, et je suis heureux d'apprendre de vous-même que vous êtes résolu de lui donner un élan immédiat, en dépit des obstacles que l'on a pu vous susciter. Aussi je m'empresse de vous offrir mon concours : je m'engage, dès maintenant, vis-à-vis tout porteur d'un numéro gagnant de votre Loterie, à lui acheter son billet, au prix indiqué sur vos prospectus, déduction faite d'une commission de dix pour cent.

Cette offre me paraît devoir vous être utile en ce qu'elle portera plusieurs personnes, qui ne tiendraient pas à posséder les immeubles ou autres objets offerts en prix, à se procurer des billets de loterie, certaines qu'elles seront de pouvoir se défaire ensuite de ces immeubles ou autres objets, moyennant une faible commission.

Si vous le jugez à propos, vous pouvez publier ma lettre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Curé,
L'expression de mon respectueux dévouement,

ALFRED ROY, Vicaire, Agent & Imprimeur.

Téléphone : 529-8324

MEUBLES — BIBELOTS — PORCELAINES

M. GILBERT

GRAND CHOIX DE LIVRES CANADIENS

D'OCCASION

★

ACHAT et VENTE

★

1096 St-Vallier (au Bas Côte du Palais),

QUÉBEC

LES LIVRES VOUÉS AU SUCCÈS PARAISSENT TOUJOURS

AUX

EDITIONS DE L'hommeLA MAISON D'ÉDITIONS LA PLUS DYNAMIQUE
DU CANADA FRANÇAIS

(La preuve : " Les Insolences du FRÈRE UNTEL "

118,000 volumes vendus en un an!)

LES EDITIONS DE L'HOMME

1130 est, LaGauchetière, Montréal.

Tél.: LA. 3-1182

Les voyages de Mgr Bourget à Rome

Par LÉON POULIOT, S.J.

Collège Sainte-Marie, Montréal

Pendant son administration comme évêque de Montréal (1840-1876), Mgr Bourget a fait 6 voyages en Europe. Il y est retourné une fois après sa démission. Voici les dates extrêmes de ces voyages, la première indiquant le jour du départ, la seconde celui du retour à Montréal :

1. 1841 : 3 mai — 23 septembre 4 mois + 20 jours.
2. 1846 : 28 sept. — 27 mai 1847 8 mois — 1 jour .
3. 1854 : 23 oct. — 29 juillet 1856 21 mois + 6 jours.
4. 1862 : 19 mars — 7 août 4 mois + 19 jours.
5. 1864 : 14 nov. — 20 déc. 1865 13 mois + 6 jours.
6. 1869 : 20 janv. — 9 août 1870 6 mois + 20 jours.

Les voyages en Europe ont donc retenu Mgr Bourget 4 ans et 10 mois en dehors de sa ville épiscopale.

Il faut ajouter à cela le voyage qu'il fit après sa démission :

7. 1881 : 13 août — 30 octobre.

On dit parfois que Mgr Bourget est allé 8 fois à Rome. Est-ce vrai? Chacun de ses voyages en Europe avait Rome pour but essentiel. Pendant le 5e (1864-1865), les affaires qu'il avait à traiter n'étaient pas encore terminées à la mi-juin; mais on espérait une décision en septembre. L'évêque qui était fatigué et que la chaleur de Rome accablait, se retire en France. Il acceptait d'avance la réponse de Rome et comptait rentrer au Canada, dès que celle-ci serait de droit public. Mais il s'était dit prêt à revenir dans la Ville Eternelle, si on avait encore besoin de lui. Le 19 septembre, il recevait à Paris une dépêche le mandant à Rome. Il s'y rendit sans retard. Il n'est donc pas inexact de dire qu'il est allé huit fois à Rome; mais il n'a fait que sept voyages en Europe.

Léon Pouliot, s.j.

EDGAR ANDREW COLLARD

**CALL BACK
YESTERDAYS
\$5.95**

Dans toutes les bonnes librairies

LONGMANS CANADA LIMITED

55 Barber Greene Road,
DON MILLS, Ontario.

**ATTENTION COLLECTIONNEUR
des
BULLETINS DES RECHERCHES HISTORIQUES**

Si vous désirez vous procurer soit
: une série complète
: un numéro qui manque à votre collection
Adressez-vous à :

LA LIBRAIRIE DUCHARME LTÉE

418 Notre-Dame ouest,

Montréal

849-1146

Informez-vous aussi sur son vaste choix de
Livres canadiens - RARES - ANCIENS - NEUFS

Généalogie

JOSEPH ROBERT, Patriote de 1837-38

Par Émile Falardeau

Montréal

Voici la généalogie du patriote¹ Joseph Robert, exécuté à Montréal, en 1839, pour avoir pris part à l'insurrection à Saint-Philippe-de-Laprairie.

EN FRANCE

Première génération connue

Pierre Robert, né vers 1575 et marié vers 1603 à Lionne Rambault. Ce couple demeura jusque vers 1624 au village de Breuilafa, au Poitou, pour vivre par la suite à LaRoche, capitale de l'Aunis.

Vers l'époque du déménagement de la famille à LaRoche, cette ville était sous la domination des Huguenots, c'est-à-dire des membres de la religion réformée, mieux connus sous le qualificatif de Calvinistes. Durant cette main mise des protestants, les catholiques de toutes les paroisses² situées dans son enceinte, de même que N.-D.-de-Cogne, (ou Cogne) située en dehors de ses murs, furent desservis par les prêtres de Sainte-Marguerite. Pierre Robert était mort en 1637.

Deuxième génération

André Robert, né vers 1607 à Breuilafa ; s'est marié à Ste-Marguerite-de-Larochelle, le 20 février 1629 à Catherine Bonin. André décéda à l'âge de 56 ans, le 5 septembre 1663 et fut inhumé à Ste-Marguerite. Il était cabaretier.

Troisième génération

Louis Robert, dit-LaPommeray, et dit-LaFontaine. Il arriva au pays dans la Cie Laubia du Régiment de Carignan, dont le sieur René Gaultier de Varennes était le lieutenant. Louis Robert s'est marié aux Trois-Rivières³, le 25 novembre 1666 à Marie Bourgery, (nom actuel Bourgie) fille de Jean-Baptiste Bourgery et de Marie LeGendre. Ses

¹ Voir sur lui : Aegidius Fauteux, *Les Patriotes de 1837* ; L.O. David, dans *La Tribune*, des 19 mars et 23 avril 1881 ; J.J. LeFebvre, dans *La Presse* du 24 juin 1933, avec illustration de la maison familiale.

² St. Nicolas, St. Jean-du-Perrot, St. Sauveur, St. Barthelemy. (Recherche du R.P. Archange Godbout, o.f.m.)

³ Le registre des mariages célébrés aux Trois-Rivières, et dans lequel est inscrit ledit mariage, a été retracé par M. Gérard Malchelosse, aux Archives du Séminaire de Québec.

témoins au mariage furent : Henry de Chastelard, seigneur de Salières, commandant des armées du roi en la Nouvelle France, et Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières (beau-père de René Gaultier de Varennes).

Quatrième génération

François Robert-dit-La-Pommeraye, né et baptisé à Boucherville le 20 février 1678; marié à Longueuil, le 26 juin 1712, à Marie Lanctot, fille de François Lanctot⁴ et de Marguerite Ménard-dite-LaFontaine. Inhumé à Longueuil, le 22 septembre 1756, à l'âge de 86 ans.

Cinquième génération

Jacques Robert, né et baptisé à Boucherville, le 8 mars 1717; marié au même endroit, le 11 janvier 1745 à Marguerite Martinbault, fille de Jean Martinbault et de Marguerite Gareau-dite-Saint-Onge. Il fut inhumé à St-Philippe-de-Laprairie, le 11 juin 1793, à l'âge de 76 ans.

Sixième génération

Jacques Robert, né et baptisé à Longueuil, le 13 juin 1746; marié à St-Philippe, le 11 février 1765 à Marie-Suzanne Roy, fille d'André Roy et de Marie Joly. Décédé après 1822

Septième génération

Joseph-Marie Robert⁵, né et baptisé à St-Philippe (rang de la Tortue, actuellement de la paroisse de St-Mathieu-de-Laprairie), le 24 juillet 1780; marié à St-Constant de Laprairie à Josette Lanctot (avec dispense du 4 au 4), fille de Joseph Lanctot⁶, capitaine de milice, et de Josette Brunault. Joseph Robert fut exécuté à Montréal, le 18 janvier 1839. Il avait alors 58 ans, 5 mois et 18 jour.

Huitième génération

Zoé Robert, mariée à St-Philippe, le 16 juin 1828, à Pierre (Pierrot) Robert, fils de Pierre Robert et de Marie Quintal⁷.

⁴ Premier marguillier de Longueuil. Il avait sa demeure à l'endroit du bureau de poste (chemin de Chambly).

⁵ Son parrain : Jean-Marie Longtin.

⁶ Deux de ses fils, Régis et Louis, et son petit-fils, Théophile Lanctot furent emprisonnés pour avoir pris part à l'insurrection.

⁷ Leur fils Onésime vécut plus de 90 ans.

La contribution du P. Paul Le Jeune aux Relations des Jésuites de 1650 à 1663

Par Le R. P. LÉON POULIOT, S.J.

Montréal

A son retour en France, fin de 1649, le P. Paul Le Jeune était nommé procureur de la mission du Canada à Paris, et il occupa le poste jusqu'en 1663, année qui précéda sa mort. Il devenait dans la Vieille France le chargé d'affaires des missions de la Nouvelle. La nomination était heureuse en ce moment où la destruction de la Huronie menaçait de paralyser le bel élan missionnaire suscité par les *Relations* ainsi que la générosité des bienfaiteurs.

Comme procureur de la mission, un de ses devoirs était de reviser le texte de la *Relation* annuelle qu'on lui envoyait de Québec, d'en surveiller l'impression et d'en assurer la distribution. L'amour qu'il portait au Canada où il avait dépensé 17 ans de sa vie, sa connaissance de l'efficacité de la *Relation* comme moyen de propagande, le prestige dont il jouissait à la Cour, à la Ville et dans les instituts religieux, les relations épistolaires qu'il entretenait avec ses confrères du Canada lui furent ici d'un très précieux secours et ont contribué à maintenir le bon renom des *Relations*. Sa contribution aux *Relations* se manifeste de diverses façons. Le plus souvent il attend l'arrivée du dernier vaisseau parti de Québec à l'automne avant d'aller sous presse. Si ce courrier lui apporte des faits ou documents importants, il les ajoute au texte de la *Relation*. Quand le manuscrit rédigé à Québec n'arrive pas intact à Paris, il en reconstitue les fragments, les utilise au maximum et il complète le document, à l'aide de lettres que les missionnaires lui ont adressées en sa qualité de procureur de la mission. Se contente-t-on de lui envoyer les documents ou sources de la *Relation*, il rédige celle-ci de bonne grâce. Enfin, il connaît mieux que les rédacteurs québécois les goûts, les besoins des lecteurs de France, ce qu'ils attendent de la *Relation*; et si le texte ne lui paraît pas suffisamment au point, il y ajoute un chapitre de son cru. Non pas qu'il invente ou présente comme nouveaux des faits qui n'ont jamais existé. Il fait appel à ses souvenirs, à son expérience, et pour une meilleure intelligence des peuples à évangéliser, de leurs réactions, de leur code d'étiquette, il compare ce qui se fait là-bas à ce qui a cours en France.

Nous voudrions dresser ici comme un inventaire de la contribution du P. Le Jeune au *Relations des Jésuites* de 1650 à 1663. Cet inventaire contiendra des éléments certains et des éléments conjecturaux. Dans le premier cas, nous indiquerons nos sources; dans

le second, nous exposerons les raisons pour lesquelles nous attribuons ces textes au P. Le Jeune, laissant au lecteur le soin de juger.

I

La Relation de 1648-1649

Elle est du P. Paul Ragueneau, supérieur de la mission huronne. Datée de Sainte-Marie-des-Hurons, le 1er mai 1649, elle est consacrée toute entière aux événements glorieux et lamentables de l'année: martyre des saints Jean de Brébeuf et Gabriel Lalemant, dispersion des Hurons, inquiétude pour l'avenir. Le permis d'imprimer du Provincial de Paris est du 24 novembre 1649. Or, à cette date, le P. Le Jeune n'était pas encore arrivé à Paris¹. Il est donc étranger à la première édition de la *Relation* de 1648-1649. Mais la seconde édition contient deux additions au texte de Ragueneau. La première est ainsi présentée: "Depuis que cette Relation a paru au jour, un vaisseau nouvellement arrivé de ce nouveau monde nous a rendu quelques lettres assez amples qui parlent de ce qui s'est passé aux Hurons; nous n'en mettrons ici qu'un petit échantillon, réservant le reste en son temps²". Nous ne connaissons ni l'auteur ni le destinataire de cette lettre. Mais il va de soi que son insertion dans la *Relation* est due au P. Le Jeune.

La seconde addition est précédée de cette note: "Puisque nous avons inséré le fragment d'une lettre dans cette seconde édition, je crois qu'il ne sera pas mal à propos d'ajouter un trait fort remarquable, ou plutôt un miracle de la divine Providence sur l'équipage d'un vaisseau qui était parti ce printemps dernier pour aller en la Nouvelle-France³". Nous ne connaissons pas de source écrite de ce fait; mais il était d'actualité et assez spectaculaire pour retenir l'attention de P. Le Jeune et intéresser les lecteurs de la *Relation*. La connaissance que nous avons du style et de la manière du P. Le Jeune nous permet de lui en attribuer la rédaction.

II

La Relation de 1649-1650

Le titre est nouveau, il est unique dans la collection. *Relation de ce qui s'est passé en la mission des Pères de la Compagnie de Jésus aux Hurons et aux pays plus bas de la Nouvelle-France ès années 1649 et 1650*". En 1650, il y a encore des Hurons chrétiens, il n'y a

¹ Parti de Québec le 31 octobre, il était à Dieppe au début de décembre. De là il gagna Paris.

² *RJ.* 1649, 30.

³ *Ibid.* 32.

plus de Huronie, c'est-à-dire plus de mission distincte, ayant un supérieur à elle, une organisation propre et de généreux bienfaiteurs; il convenait d'en informer les lecteurs. Mais il convenait aussi de dire le progrès des missions qui demeurent, c'est-à-dire qui sont dans le ressort de Québec. La lettre d'envoi est datée de Québec, 1er septembre 1650, et elle est du P. Ragueneau, dernier supérieur de la Huronie, auteur des neuf premiers chapitres. Ceux-ci racontent la suite des événements depuis l'abandon de Sainte-Marie-des-Hurons, l'installation à l'Île Saint-Joseph, jusqu'au jour où pour échapper aux dangers des incursions iroquoises, le *petit reste* est venu se placer sous la protection du fort de Québec. Le dernier paragraphe du chapitre 9 présente ainsi cette seconde partie de la *Relation*, déjà indiquée dans le titre: "Mais puisque nous parlons de l'établissement d'une colonie huronne à Québec, mettons ensuite quelques chapitres des Sauvages circonvoisins, affaiblis en terre par les mêmes ennemis [Iroquois] et par les mêmes persécutions, et fortifiés pour le ciel par une même créance"⁴

Mais quel est l'auteur de ces quatre derniers chapitres? Ce n'est pas le P. Paul Ragueneau, sa lettre d'envoi ne faisant aucune mention des "Sauvages circonvoisins". Lui aurait-on demandé de le faire qu'il n'en aurait pas eu le temps. Entre son arrivée à Québec, 28 juillet et la date de la lettre d'envoi, 1er septembre, il eut amplement de quoi s'occuper, soit au bien-être temporel et spirituel de ses 300 Hurons, soit à la rédaction de sa *Relation*.

La critique interne ne nous permet pas d'attribuer ces chapitres X-XIII au P. Jérôme Lalemant, supérieur-général de la mission. Mais dès les premières lignes, on a l'impression que l'unique auteur de ces quatre chapitres s'appelle Paul Le Jeune. Et cette impression est confirmée par le texte que voici: "Comme on était sur l'impression de ce chapitre, on a reçu une lettre par le dernier vaisseau venu de ces contrées, qui parle en ces termes à un Père qui en est retourné depuis peu. Voici les nouvelles de votre pauvre Joseph..."⁵. Comme il s'agit d'un néophyte de Sillery, mission particulièrement chère au P. Le Jeune, et comme il est revenu en France depuis à peine un an, tout nous invite à croire qu'il est le destinataire de cette lettre, dont il s'empresse de faire état.

Ceux qui ont l'habitude du P. Le Jeune le reconnaîtront, croyons-nous, à ce texte qui est dans son style et sa manière:

Nous pourrions rapporter quantité de bons sentiments et de bonnes actions des enfants de ces nouvelles Eglises, mais le peu que nous en avons dit suffira pour exciter qui entendront parler de notre désolation, de nous secourir au ciel et en la terre. Ces

⁴ *RJ.* 1650, 29.

⁵ *Ibid.* 31.

Eglises sont nées dedans les Croix, elles ont engendré leurs enfants dans les souffrances, dans les persécutions, dans les épidémies, dedans les guerres; elles ne se nourrissent que de larmes, que d'angoisses, elles ne sont quasi plus composées que de veuves et que d'orphelins, et si je parlais en Sauvage, je dirais qu'il ne reste plus que des ombres; que les vivants sont allés au ciel. Je ne puis après tout désespérer, la primitive Eglise était remplie de bannis, de gens faits esclaves, de condamnés aux feux, aux roues, aux mines, aux écuries publiques, et Dieu a tiré de ces bassesses les Tiars et les Mitres, les Sceptres et les Couronnes, qui ne trouvèrent leur affermissement solide que dans l'établissement du Royaume de Jésus-Christ. Dieu veuille donner la pensée et le zèle aux Princes Chrétiens de l'établir en ce nouveau monde⁶

Les chapitres XI et XII nous laissent la même impression, et il est manifeste que l'auteur s'inspire de documents écrits: "Le Père qui cultiva l'an passé cette mission [Tadoussac] dit dans ses Mémoires..." Pour notre part, nous n'hésitons pas à dire que le P. Le Jeune a rédigé les chapitres X-XII à Paris en se basant sur des pièces qu'il a reçues du Canada.

Pour ce qui est du chapitre XIII: "De la venue d'un Iroquois en France et de sa mort", il nous paraît impossible d'en refuser la paternité au P. Le Jeune. Les particularités de la guerre iroquoise qui y sont racontées, il les avait connues au Canada; il a eu comme compagnon de voyage, pendant sa traversée en France, l'Iroquois dont il est ici question⁷; après l'avoir laissé à l'Hôtel-Dieu de Dieppe pour guérison d'une blessure, il le reçoit à Paris; quand la fièvre s'empare de notre Iroquois, il est envoyé à une maison de charité, non sans intervention du P. Le Jeune qui le visite pendant sa maladie. C'est au procureur de la mission du Canada que sont adressées les deux lettres qu'il cite au texte: celle des Hospitalières de Dieppe sur le comportement édifiant de l'Iroquois⁸ et celle de la maison de charité racontant le baptême et la mort de l'Iroquois⁹. Que le P. Le Jeune ait raconté ces faits dans des lettres aux Jésuites du Canada, la chose est fort probable. Mais le chapitre XIII tel qu'il est parvenu jusqu'à nous est incontestablement du P. Le Jeune.

Enfin, c'est lui qui ajoute à la Relation la lettre du P. Jérôme Lalemant au Provincial de Paris¹⁰. Rien ne pouvait plaire davantage au procureur des missions; rien n'était plus apte à maintenir, à déve-

⁶ *Ibid.* 33.

⁷ *JJ. éd. Laverdière*, 130: "Le dernier d'octobre [1649], partit le P. Le Jeune dans la frégate et tout l'équipage avec un Iroquois captif"

⁸ *RJ.* 1650, 46.

⁹ *Ibid.* 47.

¹⁰ *Ibid.* 48.

lopper l'esprit missionnaire, but de la *Relation*. Le P. Lalemant, en effet, y exaltait le courage de ses confrères qui, loin d'être abattus par le désastre de la Huronie, rêvaient de nouvelles conquêtes et avaient demandé à leur supérieur d'aller plaider personnellement cette cause en France.

III

La relation de 1650-1651

Elle est tout entière du P. Ragueneau. Mais elle est suivie de trois pièces que le P. Le Jeune a jugé bon de publier.

1. *Lettre du P. Jacques Buteux*. La lettre d'envoi est d'ordinaire le dernier mot de l'auteur de la *Relation*, et elle sert à dater le document. Celle de 1651 est du 28 octobre. Le manuscrit était alors complet; il restait à le faire parvenir à Paris. Or, le P. Martin de Lyon, porteur de la *Relation*, s'embarque sur le *Saint-Joseph*, qui ne lève l'ancre que le 17 novembre¹¹. Or, entre ces deux dates, 28 octobre et 17 novembre, le P. Ragueneau reçoit une lettre du P. Jacques Buteux, datée des Trois-Rivières, le 4 novembre. Elle est confiée au P. de Lyon. Mais c'est le P. Le Jeune qui en juge la publication opportune¹².

2. La deuxième pièce est ainsi présentée: "Voici une autre lettre dictée par un Capitaine chrétien, nommé Noël Négabamat ou Tékoüérimat, et envoyée à un Père de la Compagnie de Jésus, repassé en France depuis quelque temps, pour les affaires de ces nouvelles Eglises; on sera bien aise de voir la naïveté de ces peuples". Le Père Le Jeune était le destinataire de cette lettre: "Père Le Jeune, commence Négabamat, tu es mon Père et mon ami entièrement...¹³".

3. *Lettre du P. Martin de Lyon*. Celui-ci devait se rendre immédiatement à Paris et y livrer la *Relation* ainsi que le courrier dont il était porteur. Mais le *Saint-Joseph*, après avoir failli être deux fois englouti dans la mer, tombe aux mains de corsaires qui le pillent, le saccagent et le conduisent en Brouage. Le P. de Lyon se rend à La Rochelle. De là il adresse la *Relation* au P. Le Jeune, et il l'accompagne d'une lettre racontant cette mémorable traversée dont il est encore tout ému¹⁴. Le P. Le Jeune a eu raison de la publier car elle était de nature à intéresser et à toucher les lecteurs de la *Relation*

Léon Pouliot, s.j.

¹¹ *JJ. éd. Laverdière*, 164. Le 17 novembre, "Les navires S. Joseph, commandé par le capitaine Boileau partent pour la France. Le P. Lyon et N. F. Feauté passent en France dans le S. Joseph".

¹² *RJ. 1651*, 26: "Lettre du P. Jacques Buteux, écrite des Trois-Rivières, au R. P. Paul Ragueneau, demeurant à Québec".

¹³ *RJ. 1651*, 28.

¹⁴ *Ibid.* 28-30.

HOMMAGE

Cable Address : PIALBO

Téléphone : 692-0660

P. A. BOUTIN INC.

ASSUREURS - UNDERWRITERS

80, rue St-Pierre,

QUÉBEC, Qué.

LE) ) 16 RUE
CENTRE D'ACHATS) BIRKS) DE LA FABRIQUE
STE-FOY) ) QUÉBEC

ORFÈVRES

QUÉBEC, Qué.

Quelques "aventures dominicales" en Nouvelle-France

Par ROBERT-LIONEL SÉGUIN.

Rigaud

On reproche à La Hontan de trop généraliser lorsqu'il est question des mœurs de la Nouvelle-France. Pareille tendance mène à l'exagération, voire même à la partialité. Qu'il suffise de rappeler ses remarques désobligeantes à l'adresse des "filles du roy". Mais les narrations du Gascon contiennent pourtant leur part de vérité. C'est ainsi qu'il écrit en 1704:¹

"On y est dévot (en Canada) en apparence, car on n'oseroit avoir manqué aux grandes Messes, ni aux Sermons, sans excuse légitime. C'est pourtant durant ce temps-là que les femmes et les filles se donnent carrière, dans l'assurance que les Mères ou les Maris sont occupés dans les églises".

Que signifie l'expression "se donner carrière"? Selon Furetière, c'est se réjouir, boire, rire et chanter². A l'instar de l'épistolier, doit-on conclure que la Canadienne profite du temps de la grand-messe dominicale pour s'amuser en galante compagnie? Sauf exception, les femmes ne se livrent pas à de pareilles frivolités. Certains esclandres donnent néanmoins raison à La Hontan. La ville et la campagne sont désertes durant la célébration de l'office divin. N'est-ce pas une période propice aux rencontres clandestines?

Vers 1656, l'Angevin René Besnard dit Bourjoly courtise une jeune montréalaise du nom de Marie Pontonnier, qui accorde subitement ses faveurs à l'armurier Pierre Gadois, de quelque cinq ans son aîné. Devant les préparatifs d'épousailles, l'amoureux éconduit se rend chez son ancienne amie pour lui apprendre qu'il est sorcier. Les menaces font bientôt suite à cette révélation pour le moins surprenante. Besnard rendra l'union Gadois-Pontonnier stérile en nouant l'aiguillette³. Ce mariage est béni quand même à Montréal le 12 août 1657.

¹ La Hontan, Louis-Armand de Lom d'Arce, *Mémoire de l'Amérique septentrionale, ou suite des voyages*, etc., A la Haye, M. DCCIV, 74.

² Furetière, Antoine, *Dictionnaire/ universel/ contenant généralement/ tous les mots françois/ tant vieux que modernes,/ & les termes de toutes/ les sciences et des arts*, etc., A La Haye et à Rotterdam, 1701, 3v.

³ Le sortilège classique du "nouement de l'aiguillette" a survécu à travers les siècles. Au passage du cortège nuptial ou pendant la messe, le jeteur de sort, dissimulant ses mains à l'intérieur de son chapeau, noue une cordelette autant de fois que l'époux devra en vain s'efforcer de consommer le mariage. La même opération se fait de nuit, dans un cimetière. A Pamproux (Deux-Sèvres), signalait le folkloriste Souché, vers la fin du XIX^e siècle, on noue la courroie d'un soulier, puis on la jette dans une flaque d'eau. La courroie pourrit, le mari meurt; jusque-là, il est resté impuissant à moins que quelqu'un n'ait dénoué la courroie.

Le temps semble malheureusement donner raison aux prédictions du rival. Accusé de maléficé, Besnard comparait devant la justice seigneuriale de Montréal le 2 novembre 1658. Le procès nous réserve de singulières révélations. Pour échapper au sortilège, la femme Pontonnier serait devenue la maîtresse de son ancien soupirant. Lorsque celui-ci convient du jour et de l'heure où il passera chez elle, en l'absence du mari, la trop complaisante hôtesse fixe la rencontre durant la grand'messe célébrée le jour de la fête de saint Luc, soit le 20 octobre ⁴.

D'autres âmes solitaires se donneront-elles de pareils rendez-vous? Cherchons ailleurs. Le 8 août 1688, le curé Remy, de Lachine, dénonce la conduite libertine et scandaleuse de certaines paroissiennes, notamment "la femme de boutentrain avec sa soeur femme de l'Angliche" ⁵, qui vont se donner en spectacle aux officiers du fort Rolland. D'aucunes, telle la Chartier, poussent l'irrévérence jusqu'à favoriser ce commerce "à l'issue de la messe à la porte de l'église" ⁶.

Revenons à Montréal où une jeune fille, Elizabeth Campot ⁷, va donner naissance à un enfant au printemps de 1701. A ses dires, le père serait Pierre Hervé ⁸ qui ira bientôt s'établir à Chateauguay. Les commères ont de quoi parler, car Hervé a déjà épousé Catherine Pâtissier à Montréal le 22 novembre 1698. Bien plus, la future mère est mineure, ayant vu le jour au même endroit le 20 juin 1683. L'affaire étant désormais de notoriété publique, Etienne et François Campot menacent Hervé de mort pour venger l'honneur de leur soeur.

Mais Hervé n'entend pas terminer si sottement sa vie. Le 25 mai suivant, il se rend chez le sieur Charles de Couagne, accompagné d'un témoin, en l'occurrence le tailleur Pierre Liaumont, pour répondre aux dernières insinuations et pour réclamer protection de la justice. Selon Hervé, la fille Campot n'a jamais été une conquête difficile. On imagine la nature de leurs fréquentations, puisqu'étant sur le point "de monter aud Chateauguay pour y demeurer. Lad Elisabeth Campot luy demanda estant seule avec luy à la Ma'on de sa Mère un jour de Dimanche sad mere estoit aller en ville à la Messe sil estoit vray qu'il allat a Chasteau Guay pour y demeurer et led. Comparant ayant

⁴ Interrogatoire de René Besnard dit Bourjolly. Du 2^e Novembre 1658. Registre du bailliage. Archives judiciaires de Montréal.

⁵ Plainte que vous a fait Monsieur le Baillif de Montreal par cette lettre. Remy curé de la chine. A lachine ce 8.^{me} Aoust 1688. Registre des Insinuations. AJM.

⁶ *Loc. cit.*

⁷ Fille du maçon Etienne Campot et de Catherine Paulo. Aujourd'hui, on orthographie "Campeau".

⁸ Fils de Pierre Hervé et de Jeanne Reaux, de La Pralle, évêché d'Angoulême.

respondu quil estoit vray lad EsliSabeth Campot en demeura si immobile et tombant pasmée et fut obligée de la dellasser de peur qu'elle ne fut trouvé Estouffée après son depart..."

Hasard ou pas, Pierre et Elizabeth sont bel et bien seuls dans la maison paternelle des Campot, un dimanche durant la grand-messe. Hervé ne quittera pas moins définitivement Montréal malgré d'aussi brûlantes supplications. Loin des yeux, loin du coeur, dit le vieil adage. Elisabeth ne tarde pas d'oublier son galant, puisqu'elle épouse Pierre Valiquet le 15 août suivant

Convenons que les récits de La Hontan renferment une part de vérité. A l'époque, certaines "visites" dominicales ont un caractère pour le moins singulier.

Robert-Lionel Séguin

Garneau, Boulanger

VALEURS DE PLACEMENT

Membres de l'Association Canadienne des Courtiers
en Valeurs Mobilières

105, Côte de la Montagne,

QUÉBEC 2

Tél.: 692-1840

CONFIEZ TOUS VOS PROJETS DE VOYAGE DOMESTIQUES
ET INTERNATIONAUX

À VOTRE AGENCE CANADIENNE-FRANÇAISE

Québec - Monde - Agence - Voyage

(Quebec Travel Bureau)

18, rue Sainte-Anne, Québec.

Tél.: 529-2547

HOMMAGES de :

MONTREAL TRUST COMPANY

500, Grande-Allée Est,
QUÉBEC

J.-Chs.-V. GRAVEL, C.R.,
gérant.

SI CE N'EST DÉJÀ FAIT...

Abonnez-vous au **Bulletin des Recherches Historiques**. Vous y trouverez des chroniques historiques, des textes ignorés, des curiosités, des biographies, des notes bibliographiques et généalogiques, des documents inédits, etc., etc.

Bulletin des Recherches Historiques

2050 ouest, Saint-Cyrille,
QUÉBEC.

QUESTIONS et RÉPONSES

La rubrique « Questions et Réponses » est ouverte à tous.

Les « Questions et Réponses » sont insérées dans le but de renseigner
les chercheurs et les curieux.

1. — (1966). BARRIERES DE PEAGE ATOUR DE QUEBEC.
A quel moment furent abolies ces barrières?
L. J.
2. — (1966). MANUEL D'HISTOIRE UNIQUE. Qui a suggéré,
pour la première fois, il y a environ 75 ans, un manuel d'histoire
du Canada unique pour toutes les provinces?
PROF.
3. — (1966). CHAUDIERE. Quel était le nom de la rivière Chaudière,
sous le régime français?
BEAUCERONNE
4. — COUP DE CANON. A quelle date a-t-on commencé à tirer un
coup de canon à midi à la Citadelle de Québec?
MILITAIRE
5. — (1966). DESCRIPTION DES CHUTES DU NIAGARA.
Dans quel ouvrage trouve-t-on la première description des chutes
du Niagara?
KING
6. — (1966). GEORGE WASHINGTON. — Combien de fois George
Washington est-il venu au Canada? Pouvez-vous m'en donner les
dates?
S. W.
7. — (1966). LES EDITIONS CANADIENNES DE MARK
TWIN. Je possède "*Life On The Mississippi*", de Mark Twain
(Samuel Clemens), publié à Montréal en 1883. Est-ce une édition
originale? Est-ce également la première édition canadienne d'un
ouvrage de Twain? Tout ce qu'on pourra me donner à ce sujet,
me serait très utile.
PHIL. LARAMIE
8. — (1966). ACADEMIE FRANÇAISE. Quel a été le premier
auteur canadien qui a reçu un prix de l'Académie Française?
JEANNE B.

Pour vous mieux servir . . .



- 20 employées
- 12 corsetières diplômées
- 10 chambres d'essayage
- Salon climatisé
- Fauteuils confortables
- Atelier pour modification

Spécialité :

SUPPORTS "CAMP"
ORTHOPÉDIQUES

Geneviève Morel

Spécialiste en corseterie
Médicale et Esthétique

287, E., rue St-Joseph,

Québec

HOMMAGE de

M. POLLACK, LTÉE





Une vieille maison canadienne
qui a fait sa marque
dans l'histoire des canadiens

Toujours désireux de vous bien servir, PAQUET vous offre un service prompt, courtois et empressé, mettant à votre disposition un personnel compétent, toujours prêt à vous conseiller et vous aider, si vous le désirez.

La Compagnie Paquet Inc., rue Saint-Joseph est
Québec - Place Laurier, Ste-Foy - Chibougamau



"Pour mon argent,

c'est... 'MA BANQUE' "



BANQUE DE MONTRÉAL

La Première Banque au Canada

Il y a 13 BUREAUX de la B de M pour vous servir dans QUÉBEC
et le DISTRICT

AU SERVICE DES CANADIENS DANS TOUTES LES SPHÈRES DE LA
VIE DEPUIS 1817

Holt, Renfrew & Co.
Limitée

LE PREMIER MAGASIN DE SPÉCIALITÉS DU CANADA



Célèbre pour les Fourrures
depuis 1837



Place de l'Hôtel de Ville ainsi qu'au Centre d'Achat Ste-Foy



ÉDITIONS MAGNARD

MAGASIN DE VENTE & CORRESPONDANCE : 122, Bd. SAINT-GERMAIN, PARIS 6^e
 TÉLÉPH. : 326-88-56 — C.C.P. PARIS 209-18

ADMINISTRATION : 37, RUE VIOLET, PARIS 15^e — TÉL. : 783-08-78

FABRICATION : 40, RUE VIOLET, PARIS 15^e — TÉL. : 783-08-77

PARU en librairie

LE GRAND PRIX DU SALON DE L'ENFANCE
 1965

décerné à Yves PELERIN

pour

LES MARCASSINS

Collection FANTASIA — Editions MAGNARD



LES PRODUITS DE L'ÉRABLE

"CITADELLE"

Sont de nos jours de précieux auxiliaires dans la cuisine moderne. D'une pureté et d'une valeur insurpassables, ils font des desserts délicieux en même temps que nutritifs.



**LES PRODUCTEURS DE SUCRE
D'ÉRABLE DE QUÉBEC**

Bureau : Édifice Desjardins,

Avenue Bégin, Lévis.



DICTIONNAIRES - ENCYCLOPÉDIES

HOMMAGES de

Les Editions Françaises Inc.

Agents généraux pour le Canada de la

LIBRAIRIE LAROUSSE



DICTIONNAIRES - ENCYCLOPÉDIES

